

Séance de l'après-midi du 29 octobre 2008

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président  
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire  
M. JEAN-GUY BEAUDOIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE  
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN  
COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE  
SUR LA RIVIÈRE ROMAINE**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 4**

---

Séance tenue le 29 octobre 2008 à 13 h 30  
Sous-sol de l'Église Saint-Pierre  
742, rue de l'Escale  
Havre-Saint-Pierre

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2008

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. ALAIN SACHEL ..... 2

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 8

REPRISE DE LA SÉANCE

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 44

M. ILYA KLVANA..... 52

M. GAÉTAN CASSIVY ..... 66

M. YVES THÉRIAULT ..... 79



**SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2008**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette quatrième séance de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

10

Nous allons, cet après-midi, poursuivre la période des questions, donc questions de la Commission et questions du public.

15

Avant d'inviter notre premier intervenant, je souligne également que les travaux de la Commission peuvent être suivis sur Internet au moyen de l'audio Web, les gens peuvent se brancher à partir d'une adresse située sur le site Internet du Bureau.

20

Il y a également un mécanisme qui permet aux gens intéressés d'adresser par courriel des questions à la Commission; les modalités sont indiquées sur le site Internet du BAPE.

25

J'avais une petite annonce à faire, c'est pas vraiment une annonce pour l'instant, mais pour la présence de la Commission, à ce stade-ci la Commission prévoit siéger aujourd'hui et demain. Bien entendu, nous avons prévu des plages pour siéger la semaine prochaine, mais ce n'est pas encore acquis.

30

De son côté, de ses questions, la Commission prévoit, elle, poser l'ensemble de ses questions d'ici à jeudi soir. Alors pour ce qui est d'éventuelles séances d'audiences publiques la semaine prochaine, il faudrait qu'il y ait un intérêt de la part des participants à ce sujet, pour éviter de commander des audiences et qu'il n'y ait pas de questions de participants.

35

Alors s'il y a des besoins particuliers de personnes qui estiment qu'elles auraient des questions à poser mais qui ne peuvent pas se présenter cette semaine, il faudrait qu'on nous en fasse part pour qu'on puisse évaluer la pertinence de tenir des séances la semaine prochaine.

Alors la décision se prend pas cet après-midi, je vais faire un rappel ce soir, mais je vais donner des indications malgré tout, si ce soir on a reçu aucune indication, je vais en faire part aussi aux gens dans l'assistance.

40

Mais il est fort possible, dans ce contexte, que demain la Commission annonce que les audiences se termineront jeudi soir. Donc ça, c'est un petit appel que je fais aux participants.

Bien entendu, même si la Commission ne siégeait pas la semaine prochaine, elle va continuer à accepter des questions par courriel, comme il est indiqué que nous acceptons ces

45

questions la semaine prochaine aussi. Alors ça n'entraînera pas la fermeture du système de courriel.

Avant d'appeler le prochain intervenant, également, il y avait une question qui avait été discutée hier sur une étude de bruit commandée par Hydro-Québec, concernant le trafic routier.

50

À première vue, il semblait que l'évaluation, les estimations en temps futur pour le niveau de bruit était basées sur des niveaux qu'on appelle des niveaux équivalents vingt-quatre (24) heures, un genre de moyenne sur vingt-quatre (24) heures, alors les gens d'Hydro avaient dit qu'ils vérifieraient, un, quel type de données avaient été prises ou estimées pour établir la situation actuelle, est-ce que c'est des données vingt-quatre (24) heures ou une (1) heure, et ainsi que qu'est-ce qui était de disponible comme données simulées pour le futur.

55

Alors monsieur Gagnon.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

60

Oui, on s'est penché sur la question hier soir et ce matin. La présentation qu'on aimerait faire à ce sujet-là est pas tout à fait terminée, donc on pourrait peut-être la présenter un peu plus tard cet après-midi ou en soirée.

65

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Alors vous nous ferez signe à ce moment.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

70

Oui.

Puis on a également préparé, quand ce sera opportun, une présentation sur le paysage, donc un panorama de la rivière Romaine.

75

Et puis on a aussi, en réponse à une question du public, préparé une présentation sur les ententes avec le milieu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

80

Très bien, je vous remercie.

85

**ALAIN SACHEL**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

90

Je vais demander à monsieur Sachel à s'avancer ici, à la table des participants.

On m'informe que monsieur Sassi, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, aurait un complément d'information à donner sur l'énergie éolienne.

95

Alors je vais inviter monsieur Sassi à s'avancer à la table sur le côté, avec le micro. Et ensuite, nous donnerons la parole à monsieur Sachel pour les questions.

**PAR M. TAOUFIK SASSI:**

100

Bonjour monsieur le Président. Je voulais donner un complément d'information concernant le dix pour cent (10 %) d'énergie intégrable au parc actuel d'Hydro-Québec.

105

Nous, au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, on pense que le dix pour cent (10 %) est le potentiel techniquement et économiquement intégrable au réseau électrique d'Hydro-Québec sur la base des technologies actuelles, sans mettre à risque la stabilité du réseau du transport d'électricité.

110

Il s'agit donc d'une limite physique qui pourra être rehaussée en fonction de l'expérience, du développement des technologies et du développement hydroélectrique futur.

115

En ce qui concerne les pourcentages élevés d'intégration des éoliennes en d'autres réseaux, comme par exemple ceux du parc hydroélectrique du Danemark, qui atteint à peu près vingt-quatre pour cent (24 %), et celui de l'Allemagne qui atteint à peu près quatorze pour cent (14 %), ceux-ci sont des réseaux densément maillés électriquement, ils ont une densité de vingt-cinq (25) à cinquante (50) fois plus élevée que ceux du Québec, avec des centres de production qui sont proches des centres de consommation, ce qui est loin d'être le cas du Québec, permettant ainsi plus de flexibilité pour équilibrer le réseau.

120

Les réseaux de transport sont moins sollicités, et des interconnexions importantes avec les pays voisins, elles sont importantes, facilitant ainsi l'équilibrage nécessaire pour contrer les fluctuations de production éolienne. C'est tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

125

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Sassi, vous avez mentionné le Danemark. Il y a quelques jours, il y avait un article dans le journal BBC qui traitait justement de question d'intégration à un réseau, ce dont

130 nous ne nous servons pas comme élément de preuve, un article de journal, justement parce que  
c'est toujours embêtant, mais est-ce qu'il serait possible de vérifier de votre côté, à un niveau de  
production horaire au Danemark, qu'est-ce qui arrive avec l'électricité produite par les éoliennes  
du Danemark.

135 Est-ce que cette électricité-là, sur une base horaire par exemple, est consommée surtout  
au Danemark ou surtout dans les pays voisins, qui seraient l'Allemagne et la Norvège. Alors si  
vous pouvez vérifier cette information-là et nous revenir.

140 Alors dans le cas du Danemark par exemple, qu'est-ce qu'il advient de l'électricité  
produite par les éoliennes, donc est-elle consommée au Danemark ou consommée dans les pays  
voisins surtout; et si possible, avoir les proportions. Par rapport à un article de BBC que j'ai pas  
le lien exact, mais qui est sorti au mois d'octobre, il doit y avoir une dizaine de jours.

145 Et ça m'intrigue, cette question-là. Alors si vous pouviez faire des vérifications, s'il vous  
plaît.

**PAR M. TAOUFIK SASSI:**

Je prends note, monsieur le Président.

150

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

155

Alors monsieur Sachel, à vous la parole pour vos questions.

**PAR M. ALAIN SACHEL:**

160

Bonjour. J'aurais bien voulu parler hier soir, par contre, quoique la route est barrée  
maintenant.

Je représente le conseil des Innus d'Unaman-shipu et le conseil des Innus de Pakua-  
shipi, comme vous le savez.

165

J'ai une seule question, mais je voudrais faire un commentaire, pas un commentaire  
d'opinion, monsieur le Président.

170

La Commission et tous les partenaires concernés par ce projet-là ont tous lu les  
questions que j'ai adressées, une liste de questions; d'ailleurs, je pense que ça a laissé un  
certain émoi chez l'initiateur, Hydro-Québec, la liste de questions.

175 Donc les commentaires que je voulais faire avant de poser la question, c'était que je  
voulais quand même remercier toute l'équipe du ministère du Développement durable pour l'aide  
technique, et l'Agence canadienne environnementale pour les techniques qu'ils nous ont  
données, à une équipe que je représente qui est très, très restreinte, nous sommes seulement  
deux (2) individus.

180 Soyez assurés aussi, monsieur le Président et messieurs les Commissaires, que nous  
déposerons un mémoire qui reflétera l'ensemble des opinions des Innus d'Unaman-shipu et de  
Pakua-shipi dans le cadre de ce projet-là.

185 La question que je veux vous poser, c'est tout simple: Quand est-ce que vous allez avoir  
la disponibilité de tenir des audiences, pour la deuxième partie, à Unaman-shipu ou à Pakua-  
shipi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

190 Alors la Commission n'a pas pris de décision exactement sur les endroits qu'elle va  
siéger, à l'exception que c'était confirmé qu'elle venait ici.

La Commission a des contraintes de temps, on a quatre (4) mois pour faire les audiences  
ainsi que pour écrire notre rapport.

195 Alors nous, en fonction des intentions de mémoires, on va examiner la situation pour voir  
quelle est la mobilité de la Commission pour être capable d'entendre l'ensemble des intervenants  
avant le temps des Fêtes.

200 Alors en fonction des contraintes qu'on aura, plus il y aura de mémoires, moins la  
Commission va être mobile, bien entendu, parce que le temps que la Commission se déplace,  
elle n'entend pas les mémoires. Ça fait que c'est pour ça que je peux prendre aucun  
engagement à ce stade-ci d'aller disons à l'extérieur de la région ici, immédiate, de Havre-Saint-  
Pierre, donc Havre-Saint-Pierre et les environs.

205 Alors nous allons recevoir les demandes de mémoire, et c'est à ce moment-là qu'on va  
pondérer tout ça et qu'on prendra une décision qu'on annoncera le plus rapidement possible.

210 Compte tenu du fait qu'on a fixé une date limite pour les intentions de mémoire, et c'est  
ça, c'est une semaine après la fin de l'audience publique, je vais demander à madame Gélinas  
qu'elle me confirme la date exacte, et c'est pour ça qu'on demande aux gens de nous signifier  
très rapidement les intentions de mémoire, pour être capable de planifier, de voir qu'est-ce qu'on  
peut faire.

Alors c'est ce que je peux vous dire à ce stade-ci, je peux pas rien vous confirmer à  
l'extérieur de la région pour l'instant.

215 **PAR M. ALAIN SACHEL:**

Monsieur le Président, là, vous-même, le BAPE, vous avez créé un précédent, plusieurs précédents.

220 Et moi, je siégeais pour le Conseil des Innus de Pakua-shipi lorsqu'il y a eu des audiences publiques sur les aires de protection naturelles, je me rappelle plus exactement le nom, mais le BAPE est venu à Pakua-shipi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

225 Oui. Par contre, pour les aires protégées, ce qui était particulier également, c'est que même si on demande de faire part de diligence, les commissions ont pas, dans le cadre des aires protégées, de limite de temps qui est imposée.

230 Dans ce cas-ci, nous, on a une date de quatre (4) mois sur un projet qui est très gros à examiner, alors c'est pour ça qu'on peut pas s'engager à rien. On va essayer d'être le plus flexible possible, mais en fonction des contraintes qu'on nous pose. C'est ça notre problème.

Alors je peux pas prendre aucun engagement à ce sujet.

235

**PAR M. ALAIN SACHEL:**

La seule chose que je peux vous dire, c'est au nom des deux (2) conseils de bande et au nom des deux (2) chefs que je représente, c'est que c'est une demande formelle qu'on fait.

240

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, nous allons la considérer. Mais à ce stade-ci, je ne peux pas m'engager. Ça vous va?

245

Alors les dates pour les intentions de mémoire, la date limite serait le 14 novembre. Alors ça va être très important que les gens – vous pouvez dès maintenant nous signifier vos intentions de mémoire, plus tôt on va les avoir, mieux ça va être pour planifier. Mais la date limite, c'est le 14 novembre.

250

Alors nous allons établir une planification à partir de ce que nous aurons obtenu à compter du 14 novembre, pour voir à ce moment-là le délai que nous avons.

255

Nous avons un nombre de jours limité pour entendre les mémoires, parce que par exemple nous ne pouvons pas, pour des raisons évidentes, par exemple entendre des mémoires le 24 décembre, vous comprendrez ça.

260

Donc nous, on va essayer à ce moment-là de pouvoir satisfaire le mieux possible les gens, dans les contraintes que l'on aura. Alors je demande votre collaboration pour rapidement signifier les intentions de mémoire.

265

J'en profite également pour faire un appel aussi aux gens, il est important, lorsqu'on parle de mémoires, ce que les commissions recherchent, c'est les argumentaires qui sont exposés dans les mémoires.

270

Les mémoires, pour nous, ça n'a pas d'importance la quantité de mémoires qui est déposée par un groupe, que ce soit un groupe de partisans ou un groupe d'opposants, ce qui est important pour nous, c'est l'argumentaire. Donc une commission peut accorder beaucoup plus de poids à un unique mémoire qu'à cent cinquante (150) mémoires qui disent tous la même chose sans apporter des arguments pour permettre à la commission de faire une analyse en fonction des impacts.

275

Parce que je le rappelle, avant tout le rôle de la Commission, ici, est d'analyser des impacts, donc des impacts réels ou appréhendés, donc des fois ça peut être des préoccupations que les gens émettent, les commissions vérifient ces préoccupations-là.

280

Donc la mission, le rôle, ce qu'on attend de la Commission, c'est d'examiner des impacts. Ça peut être des impacts positifs, entendons-nous aussi sur ça. Normalement, ça va être plus souvent, bien entendu, des préoccupations.

285

Ce qui est important, c'est l'argumentaire à l'intérieur des mémoires et non le nombre de mémoires qui sera reçu. Alors c'est évident, dans un contexte comme j'ai mentionné tout à l'heure, plus on aura de mémoires, plus il va falloir considérer siéger à un seul endroit ou à deux (2) endroits, en fonction des contraintes.

290

Parce qu'exemple, démonter une salle, ça prend plusieurs heures, la remonter, ça prend plusieurs heures. Il y a du temps de déplacement; alors pendant qu'une commission se déplace, elle n'entend pas les mémoires. Alors c'est ça notre réalité.

295

Nous avons quatre (4) mois, alors ça fait trente (30) ans que le BAPE existe, donc on a ces contraintes-là de quatre (4) mois avec lesquelles il faut que nous compositions. Ce sont peut-être les limites de l'exercice qui sont imposées depuis que le BAPE a été créé.

300

---

## QUESTIONS DE LA COMMISSION

### PAR LE PRÉSIDENT:

305 Sur ça, avant d'appeler un autre intervenant, hier nous avons abordé des questions sur l'habitat du poisson, et la Commission souhaiterait continuer sur ce sujet-là avant d'appeler le prochain intervenant.

310 J'ai fait deux (2) fois allusion à des aspects de compensation, excusez-moi, hier il a été question du saumon et on a fait allusion par exemple à l'omble de fontaine aussi, qui est communément appelé, je suis pas un spécialiste en poisson, mais la truite arc-en-ciel, mouchetée, excusez-moi. Je connais vraiment rien dans les poissons!

315 D'ailleurs, je faisais une boutade aujourd'hui en disant que j'étais même incapable d'en pêcher un dans une pisciculture!

320 Donc nous allons continuer à discuter de l'habitat du poisson, donc les aspects d'atténuation, ce qu'on connaît de la loi sur l'habitat du poisson, sur les pêches plutôt. C'est les questions de dire, on essaie d'éviter les impacts, on essaie de les atténuer sinon, on essaie de les compenser, si on résume cette loi-là.

Mais les gens de Pêches et Océans, bien entendu, sont mieux à même que moi d'en discuter.

325 Alors j'aimerais, on a pu constater, ceux qui ont fait la lecture de certains échanges, de questions-réponses des ministères, notamment Pêches et Océans, ont pu voir qu'il y avait des discussions sur l'étendue, ou les possibilités ou les moyens envisageables pour faire une compensation pour notamment l'omble de fontaine.

330 Alors avant d'adresser la parole à Hydro-Québec, j'irais du côté de Pêches et Océans pour que Pêches et Océans nous indique à quel niveau de discussion il est rendu pour la compensation pour les pertes d'habitats liées autrement dit à la création des réservoirs prévus au projet.

335 Monsieur Kemp.

### PAR M. SIMON TRÉPANIÉRIER:

340 Je vais demander à monsieur Dominic Boula de répondre à cette question-là.

**PAR M. DOMINIC BOULA:**

345 Bonjour. L'état d'avancement pour les discussions sur la compensation, on a signalé à Hydro-Québec, il y avait un manque au niveau de la compensation, notamment pour l'omble de fontaine et pour différentes espèces. Ils sont au courant de cette position-là, d'ailleurs qui a été dit dans les questions et commentaires aussi.

350 On va avoir des rencontres à venir avec le promoteur pour trouver des avenues pour justement avancer ce dossier-là des mesures de compensation pour les pertes qui sont inévitables, là.

355 Et naturellement, vous avez fait mention du cheminement ou du raisonnement que l'on fait à Pêches et Océans concernant la compensation qui est, pour nous, une mesure de dernier recours, donc on cherche toujours à éviter et à atténuer les impacts avant de chercher à les compenser.

360 La raison est qu'il est toujours plus efficace d'éviter de détruire un habitat plutôt que le compenser. Depuis plusieurs années, on fait des suivis sur des mesures de compensation, pour des projets hydroélectriques mais pour tout plein d'autres projets aussi, et les suivis nous apprennent que parfois, ces mesures-là fonctionnent très bien, parfois fonctionnent moins bien, ça prend des ajustements, et parfois ça fonctionne pas du tout, il faut trouver d'autres solutions.

365 C'est la raison pour laquelle il faut toujours pousser à atténuer avant de compenser. Mais il y a des pertes qui sont pas atténuables dans le contexte où un projet se réalise, comme des projets typiquement aquatiques comme de mettre un barrage dans l'eau ou créer un ennoisement, bien, il y a des pertes qui sont inévitables, qui causent dans ce cas-là beaucoup de pertes, notamment pour l'omble de fontaine.

370 Donc l'avancement, il va y avoir des discussions à venir dans les semaines et mois à venir pour trouver des avenues, des options pour compenser adéquatement les pertes d'habitats du poisson.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

375 Quand vous parlez de lacunes, parce qu'on peut l'interpréter de différentes façons, mais ce qu'on pouvait percevoir dans les documents, c'est qu'il y avait un assez grand écart entre ce qui était proposé par Hydro-Québec et ce qui semblerait être demandé par Pêches et Océans.

380 Donc dans l'état des discussions actuelles, ça veut dire quoi au juste. Parce que vous comprenez, le rôle de la Commission, aussi, c'est de pouvoir statuer sur l'importance des impacts compte tenu des mesures d'atténuation proposées.

385 Bien entendu, on n'a pas besoin d'aller dans le menu détail pour savoir à quel lac exactement ou dans quel cours d'eau exactement la compensation se ferait, mais est-ce que sur les grands principes, actuellement vous vous entendez avec Hydro-Québec.

**PAR M. DOMINIC BOULA:**

390 Bien là, actuellement, si je prends ce qu'Hydro-Québec projette comme mesures de compensation, par exemple pour l'omble de fontaine, les pertes sont évaluées, en termes de production, en termes de kilogrammes de poisson, à vingt mille kilogrammes (20 000 kg) par an, et puis les anticipations et les mesures compensatoires pour l'omble de fontaine sont évaluées à un peu plus de quatre mille (4000 kg); donc à peu près le quart ou le cinquième des pertes.

395 On pense que ces évaluations-là sont assez optimistes, là, au niveau de la compensation. Donc déjà là, il y a un fossé entre la perte et la compensation projetée.

400 C'est pas facile de trouver des mesures compensatoires dans un milieu comme le secteur de la Romaine, qui est pas un milieu où il y a beaucoup de pression anthropique. Des sites à restaurer, il y en a pas, on est en milieu naturel.

405 C'est pas une chose facile, d'où l'importance de s'asseoir avec le promoteur et avec les gens du gouvernement du Québec pour trouver les options qui sont les plus efficaces, autant au niveau d'investir des sous versus les gains apportés pour le poisson.

Donc il y a différentes avenues qui sont sur la table, qui ont été présentées dans l'étude d'impact.

410 Maintenant, est-ce qu'elles pourraient combler la différence, bien en fait, actuellement, nous on ferme aucune porte sur les avenues, le type d'interventions, pour après ça être capable de réfléchir sur quelles sont les avenues qui vont être les plus efficaces à choisir.

415 Naturellement là, l'exemple est pour l'omble de fontaine, mais le raisonnement s'applique aussi pour d'autres espèces qui pourraient être touchées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Disons qu'en termes d'ampleur de compensations, l'omble de fontaine était la principale.

420 Par exemple, il y avait des discussions sur l'ensemencement de lacs sans poisson. Ce que j'en comprends, les potentiels d'aménagement théorique seraient surtout dans des lacs sans poisson plutôt que dans l'aménagement de frayères dans des petits cours d'eau. C'est ma compréhension de la chose.

425 Si Hydro-Québec doit ou ne peut ensemençer dans des lacs sans poisson, de façon réaliste, vous parlez de mesures, ce serait quoi les mesures.

**PAR M. DOMINIC BOULA:**

430 Si les lacs sans poisson sont exclus des avenues?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si c'était exclu, par exemple.

435

**PAR M. DOMINIC BOULA:**

Honnêtement, des avenues pour l'omble de fontaine, à la hauteur des pertes qui sont engendrées, ça va être difficile de trouver des solutions pour cette espèce-là.

440

Les lacs sans poisson sont une avenue. Même les lacs sans poisson, ça fonctionne pas nécessairement à la hauteur toujours de ce qu'on aimerait avoir, on a des exemples dans les projets de Portneuf ou de Sault-aux-Cochons où il y a eu des tentatives, sans que ce soit des lacs sans poisson, mais de rehausser le niveau de production de certains lacs, qui ont fonctionné plus ou moins.

445

Mais cette option-là, si elle est mise de côté pour une raison donnée, il va falloir faire preuve d'imagination.

450

Là pour l'instant, Pêches et Océans, c'est sûr qu'on veut des choses pour l'omble de fontaine, mais on ferme pas la porte pour travailler sur d'autres espèces valorisées pour combler des pertes aussi pour l'omble de fontaine. Donc de faire de l'interespèce, si le besoin s'en fait sentir. Naturellement des espèces qui ont un intérêt pour les pêches.

455

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Comme la ouananiche.

**PAR M. DOMINIC BOULA:**

460

De la ouananiche, du saumon.

Pour l'instant, on préfère pas fermer de porte, parce qu'il manque beaucoup de compensations, et on pourrait se diriger ultimement vers d'autres avenues qui favorisent d'autres espèces valorisées distribuées sur le territoire.

465

**PAR LE PRÉSIDENT:**

470 Mais vous comprenez que la Commission va quand même avoir besoin d'information, ne  
serait-ce que d'information de base.

475 On peut comprendre que pour les modalités d'implantation, c'est pas nécessaire, mais de  
notre côté, la Commission doit pouvoir conclure à l'importance de l'impact compte tenu des  
mesures d'atténuation, donc ça implique que la Commission doit connaître ces mesures  
d'atténuation là lorsqu'elle rédigera son rapport.

480 D'ailleurs c'est pour ça, je l'ai mentionné hier, on va vous demander par écrit un avis sur  
un certain nombre de points, vous pouvez être assuré que la question sur l'omble de fontaine  
sera à l'ordre du jour, surtout dans l'optique où Environnement Canada a émis des réserves sur  
l'ensemencement des lacs sans poisson, compte tenu de la présence du garrot d'Islande.

485 On pourra revenir également sur cette question-là de la présence du garrot sur les lacs  
de la région, jusqu'à quel point le garrot occupe ces lacs-là. C'est un aspect aussi important pour  
savoir, est-ce que l'ensemencement de lacs sans poisson entraînerait ou non un impact sur le  
garrot d'Islande.

490 À prime abord, ça me paraît pas encore évident de répondre à cette question-là, parce  
que nous avons un certain nombre de questions, à savoir par exemple combien y a-t-il de  
couples de garrots d'Islande sur les lacs sans poisson. Mais ça m'apparaît néanmoins, compte  
tenu des commentaires d'Environnement Canada, une question stratégique aussi à répondre  
dans cette optique-là.

495 Et il faudrait absolument que la Commission sache par exemple si l'ensemencement de  
lacs sans poisson est une avenue ou ce n'est pas une avenue dans le cadre du présent projet,  
autrement dit lorsqu'elle va rédiger son rapport.

500 Alors des questions très importantes, alors ça enchaîne sur le fait qu'Environnement  
Canada peut s'attendre à ce que nous lui demandions un avis aussi sur cette question-là de  
l'ensemencement des lacs sans poisson.

**PAR M. DOMINIC BOULA:**

505 Si je me peux me permettre, les mesures de compensation pour ce projet-là ou pour tout  
autre projet, on n'analyse pas ça en vase clos, on s'informe toujours des contraintes qui  
pourraient être associées à d'autres éléments, soit soulevées par le gouvernement du Québec ou  
soit soulevées par, par exemple, par Environnement Canada concernant un aspect de ce genre-  
là, justement pour que tout le monde s'entende bien sur les bénéfices associés à une mesure  
compensatoire.

510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Oui, madame Paul.

515

Pour l'instant, tout à l'heure nous allons revenir sur le saumon, alors je vous demanderais, si vous voulez intervenir, d'intervenir sur donc l'habitat du poisson qui serait à compenser sur les réservoirs. On aura l'occasion de revenir sur le saumon.

520 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Merci, monsieur le Président. En fait, je voulais revenir sur l'omble de fontaine puisque c'est le sujet à l'ordre du jour.

525

Au ministère, c'est également une préoccupation que nous avons par rapport à la compensation. On pense que l'omble de fontaine est le grand perdant de la réalisation des réservoirs.

530

J'aimerais peut-être demander à madame Isabelle Auger de s'avancer pour présenter un peu où on en est dans notre analyse, et vous spécifier qu'un peu comme nos collègues de Pêches et Océans Canada, à l'étape de l'analyse environnementale, on aura certainement à rediscuter de ces aspects-là avec le promoteur.

535

Et une fois qu'Isabelle aura déposé quelques compléments d'information, je voudrais revenir, puisqu'on est dans l'omble, peut-être donner une information que le promoteur aussi pourrait être intéressé à entendre sur l'omble chevalier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

540

Bonjour madame.

**PAR Mme ISABELLE AUGER:**

545

Bonjour. Tout d'abord, juste pour spécifier, je crois qu'il y a eu une mauvaise compréhension de la part de la Commission. Les lacs sans poisson s'adressent uniquement à l'omble chevalier.

550

La mesure pour l'omble de fontaine n'est pas visée ici, puisqu'en fait, c'était l'article 14 du Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons qui interdit d'ensemencer les lacs...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

555 Je vais quand même devoir vous arrêter, mais on va sortir, je vais demander à nos analystes de sortir la référence d'Environnement Canada concernant l'ensemencement de lacs sans poisson.

Parce que ça aussi, on est au fait de la question de l'omble chevalier, également. Mais on va sortir la référence concernant le commentaire.

560 Et peut-être que monsieur Breton, aussi, pourra nous éclairer aussi sur les commentaires d'Environnement Canada concernant l'ensemencement des lacs sans poisson.

Mais je vais vous laisser continuer.

565 **PAR Mme ISABELLE AUGER:**

Bon. Dans ce cas-ci, je peux tout simplement vous rappeler que l'article 14, pour le Règlement sur l'aquaculture et la vente du poisson du gouvernement du Québec permet d'ensemencer de l'omble de fontaine dans des lacs qui sont sans poisson.

570

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, théoriquement, selon votre réglementation, c'est permis.

575 **PAR Mme ISABELLE AUGER:**

C'est permis pour l'omble de fontaine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

580

À moins que ce soit les gens du MRNF. Il y a eu des mentions, on avait fouillé un peu partout, on n'a pas pu trouver la référence, il y a des gens qui utilisaient un terme, un moratoire, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, sur l'ensemencement de lacs sans poisson.

585

Êtes-vous au courant de ça?

**PAR Mme ISABELLE AUGER:**

590 Bien en fait, c'est plus une façon de penser. À ce moment-ci, faudrait peut-être aussi vérifier avec le MRNF.

595

Mais ce que je peux vous dire, c'est plus une façon de penser. C'est qu'on essaie de protéger certaines espèces, telles le garrot d'Islande qui utilise effectivement des lacs sans poisson lors de la reproduction.

600

Par contre, les lacs qui étaient visés par Hydro-Québec pour l'introduction d'omble de fontaine ne semblaient pas des lacs qui étaient favorisés par l'espèce qui est le garrot d'Islande.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais on pourra revenir.

605

Du côté du ministère des Ressources naturelles, c'est parce que quand on utilise le terme moratoire, dans ma compréhension, c'est qu'un moratoire est assorti d'une décision gouvernementale. Et nous n'avons pas réussi à mettre la main, on a vu des références à un moratoire, mais on n'a pas réussi à trouver de source d'information qui confirmait le moratoire gouvernemental.

610

Monsieur Gingras.

**PAR M. DONALD GINGRAS:**

615

Si vous permettez, je vais demander à monsieur Daniel Poirier de venir vous répondre là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

620

Très bien, je vous remercie.

**PAR M. DANIEL POIRIER:**

Ça va plutôt être monsieur François Bernard.

625

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour monsieur.

630

**PAR M. FRANÇOIS BERNARD:**

Oui, bonjour. François Bernard, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

635

Je vas essayer de faire un petit tour d'horizon de l'évolution de la philosophie par rapport à l'ensemencement de lacs sans poisson, chez nous et au gouvernement fédéral.

Le garrot d'Islande est une espèce évidemment qui est vulnérable, qui est en perte d'abondance, et c'est un canard qui utilise, pour sa reproduction, les lacs qui sont effectivement sans poisson, généralement à cause de l'abondance de faune benthique et d'invertébrés aquatiques qu'il va y retrouver pour alimenter ses juvéniles.

640

Cette problématique-là est à l'échelle de la Côte-Nord, je crois que le promoteur a fait des inventaires, j'ai vu ça dans l'étude si je me trompe pas, de présence de garrot d'Islande sur les lacs dans la région ici.

645

Chez nous, on aensemencé beaucoup de lacs sans poisson, historiquement, au début de ma carrière, dans les années quatre-vingt, on a fait ces pratiques-là dans la région de Forestville beaucoup, Tadoussac, Baie-Comeau, etc.

650

C'est des lacs sans poisson, sur la Côte-Nord, à cause de la topographie, il y a beaucoup de lacs qui ont jamais été colonisés par le poisson, suite à la dernière déglaciation, et ils sont demeurés ainsi.

655

Évidemment, la problématique du garrot d'Islande a aussi amené une réflexion un peu plus large sur justement le fait d'introduire un prédateur dans un écosystème, parce que le garrot d'Islande n'est qu'un élément de cet écosystème-là où est-ce qu'il y a peut-être d'autres espèces aussi qui profitent de l'absence de poisson pour atteindre des niveaux d'abondance plus élevés, évidemment.

660

Donc je pourrais pas vous dire s'il y a un moratoire ou non, on pourra peut-être vous revenir là-dessus par exemple, on peut s'informer.

665

Maintenant, on est très réticent, pour ne pas dire que c'est des pratiques qui ne se feront plus pour l'instant, qui ne sont pas nécessairement recommandées non plus.

670

Ce qu'il faut bien penser aussi, c'est que l'ensemencement de lacs sans poisson a toujours été, l'origine de ça, le but historique, ça a toujours été de générer une offre de pêche pour les humains.

Alors ici, dans la région, évidemment, l'offre de pêche, il y en a en quantité je dirais industrielle, parce que compte tenu que le territoire est peu accessible, il y a énormément de plans d'eau, il y a abondance de poissons de plusieurs espèces, au niveau des salmonidés notamment, pour répondre à la demande qu'il y a ici.

675

Alors c'est sûr qu'il faudrait probablement se poser la question: Est-ce que pour compenser des impacts sur un projet comme celui de la Romaine, on va impacter d'autres écosystèmes qui sont en équilibre, finalement, et qui répondent probablement au besoin de certaines espèces. Est-ce qu'on va compenser pour l'impact qu'on fait par l'introduction de l'omble de fontaine dans ces lacs-là, il y a une réflexion peut-être à faire à ce niveau-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

680

Donc il faut que ce soit examiné. Ce n'est pas une question de, disons, on n'en fait pas, mais ce que vous nous dites, c'est être prudent et s'assurer qu'on fait les bonnes choses pour pas défaire d'autre chose.

685

C'est l'interprétation pour l'instant.

**PAR M. FRANÇOIS BERNARD:**

690

Exact. Et vérifier si on veut compenser les pertes d'omble de fontaine dans le réservoir par la création d'autres populations d'omble de fontaine, alors qu'il y en a abondamment dans la région déjà.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

695

Parce que concernant, prenons le garrot d'Islande, il peut y avoir d'autres espèces mais dans l'étude d'impact, c'était le garrot d'Islande qui était identifié, Hydro pourrait nous donner par exemple, des questions, monsieur Gagnon, si vous êtes capable de chercher l'information, par exemple combien y a-t-il de lacs sans poisson sur le bassin versant de la rivière Romaine.

700

Deuxièmement, combien y a-t-il de ces lacs, parce que je n'ai pas la réponse, je sais pas combien il y en a, combien y a-t-il de ces lacs sans poisson qui sont actuellement occupés par le garrot d'Islande, deuxième question.

705

La troisième, c'est: Est-ce que les facteurs à l'origine de la diminution de l'abondance du garrot d'Islande sont-ils, proviennent-ils du séjour qu'il fait sur les lacs sans poisson ou du séjour qu'il fait, je crois qu'il fréquente, à certaines périodes de l'année, bon, les eaux de l'estuaire ou du golfe, c'est quels facteurs limitatifs, qu'est-ce qui fait que le garrot d'Islande est en décroissance, en termes de population.

710

Ça veut dire que si c'est causé par une pénurie de lacs sans poisson, s'il y a une saturation de son habitat parce qu'il y a trop de garrot d'Islande, je sais pas, sur les lacs sans poisson, c'est une chose. Si on peut pas faire de lien, si les lacs sans poisson pourraient supporter beaucoup plus de garrot d'Islande, ça veut dire que c'est pas un habitat limitatif pour le garrot d'Islande.

715

C'est un peu la façon que je vois les choses pour essayer de voir, est-ce que la question de l'ensemencement, parce qu'Hydro-Québec, dans son étude, parle de l'ensemencement de quelques lacs, si je me souviens bien, c'est combien de lacs par rapport à la disponibilité des lacs.

720

Quand on lit la littérature, il semble que le garrot d'Islande préfère des lacs relativement petits par rapport à des grands lacs, je sais pas si c'est à cause des effets de vagues, des choses comme ça.

725 Donc on aimerait voir clair, la Commission aimerait voir plus clair sur la question du garrot d'Islande pour savoir si, est-ce que c'est un enjeu ou si ça en est pas un. À ce stade-ci, nous sommes incapables de le déterminer, alors c'est pour ça que nous aimerions obtenir de l'information additionnelle concernant le garrot d'Islande.

730 Alors on pourrait commencer. Monsieur Gagnon.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

735 Oui. Concernant le nombre de lacs sans poisson dans la zone d'étude du projet de la Romaine, Michel Bérubé pourrait donner une réponse à ce sujet, et puis je pourrais ajouter quelques éléments d'information sur le garrot d'Islande.

**PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:**

740 Oui, bonjour monsieur le Président. En ce qui concerne toute la problématique des mesures d'atténuation pour le poisson autre que le saumon, et l'omble de fontaine en particulier, je pense que ce serait intéressant de faire un bilan des impacts sur le poisson et des mesures d'atténuation et de compensation prévues dans le projet, pour avoir un portrait d'ensemble. Si vous permettez, on pourrait faire ça.

745 Malheureusement, on a de la difficulté à la trouver en ce moment sur l'ordinateur, on la ferait peut-être un petit peu plus tard, si vous le permettez.

750 Pour l'instant, j'aimerais répondre à la question de la compensation en particulier de l'omble de fontaine, la problématique de l'omble de fontaine et du garrot d'Islande.

755 Alors j'ai bien aimé la façon dont vous avez exposé le problème, parce qu'effectivement, la question des lacs sans poisson, elle est importante dans ce projet-là. Quand vous posez la question, combien de lacs sans poisson y a-t-il dans la région, nous, on estime qu'il y a à peu près trente pour cent (30 %) des lacs sur la zone d'étude qui sont sans poisson. Alors c'est énorme, c'est une très grande quantité.

760 C'est tout simplement parce que c'est lié à l'histoire géologique de la région, c'est-à-dire qu'après le retrait des glaciers, il y a des lacs, quand les poissons se sont mis à recoloniser la région, il y a des lacs qui se sont retrouvés impossibles à coloniser par les poissons, parce que des obstacles infranchissables étaient apparus à la sortie de ces lacs-là.

765 Donc effectivement, à cause de la topographie ici, il y a beaucoup de lacs sans poisson. Nous avons vérifié, évidemment, c'est des belles opportunités, effectivement, pour faire des aménagements pour nous, et il y a plusieurs raisons, évidemment il y a des lacs sans poisson à cause de la raison que je viens de vous donner, il y en a d'autres que ça peut être dû à cause de l'acidité de l'eau, par exemple. Effectivement, il y a certains lacs acides qui, avec un choc acide au printemps, qui ferait que ce serait difficile d'avoir des populations de poissons.

770 On a vérifié, les lacs qu'on veut aménager, dans ce cas-ci c'est cinq (5) lacs qu'on veut aménager, sans poisson, pour l'omble de fontaine. Est-ce qu'il y a un choc acide au printemps, on pense que les conditions, effectivement, après vérification, sont bonnes.

775 La question, on a eu beaucoup de discussions avec les ministères, Service canadien de la faune et le MPO, sur l'opportunité de faire des aménagements dans les lacs sans poisson, et effectivement, il faut faire attention à ce que les mesures d'atténuation et de compensation ne viennent pas créer d'autres impacts. Et ça, on est très sensible à ça.

780 Le problème ici, c'est par rapport à l'espèce dont on parle, l'omble de fontaine. L'omble de fontaine, dans le coin, comme l'a mentionné l'expert tout à l'heure, est effectivement très abondante, et la nature est assez difficile à améliorer des fois, et effectivement, quand on fait des aménagements pour l'omble de fontaine dans des ruisseaux existants ou dans des lacs, il faut effectivement, d'une part s'assurer qu'il va y avoir augmentation de la biomasse, et d'autre part, être capable également de la documenter. Ça, c'est le problème auquel faisait référence je pense Dominic Boula tout à l'heure, du MPO.

785 Effectivement, c'est extrêmement difficile de documenter exactement de combien vous avez augmenté la production dans un lac où il y a déjà de l'omble de fontaine.

790 Alors tout ça amène des coûts, aussi, d'études énormes, simplement pour démontrer qu'on a quelques kilos de plus suite à un aménagement.

795 Alors les lacs sans poisson sont une belle opportunité, et nous, on considère qu'avec le nombre de lacs sans poisson qu'il y a dans la région, on devrait avoir au moins l'opportunité de pouvoir en aménager quelques-uns.

800 Maintenant, c'est en compensation pour l'omble de fontaine parce qu'il n'y a pas tellement d'autres alternatives. On fait des aménagements dans quelques tributaires qui nous ont semblé de mauvaise qualité où il y avait de l'omble de fontaine, où on pouvait améliorer, par exemple en installant des déflecteurs ou des aménagements des bassins, tout ça, pour améliorer la présence d'omble de fontaine, mais c'est limité.

805 C'est pourquoi effectivement, dans le projet, on a commencé à regarder d'autres options, et on a regardé s'il y avait possibilité de faire des aménagements pour d'autres espèces de salmonidés prisés par les pêcheurs. Parce qu'effectivement, ces aménagements-là, si on fait

des aménagements pour l'omble de fontaine, particulièrement dans la région où c'est très abondant, bien, il faut au moins qu'ils soient pêchables, on va pas aller faire ça à des endroits perdus, où il y a absolument pas besoin de toute façon de plus d'omble de fontaine, de toute façon.

810

Alors les opportunités sont assez minces d'augmenter le bilan, en ce qui concerne l'omble de fontaine. C'est pourquoi on a proposé des aménagements entre autres sur le touladi, pour le touladi et la ouananiche.

815

Alors bien que les bilans attendus de ces aménagements-là peuvent différer en termes d'estimations entre le MPO et nous, ou le MDDEP ou le MRN Faune, il reste que c'est des belles opportunités d'aménagements et qui visent des espèces prisées par les pêcheurs de salmonidés.

820

Et il y a une possibilité, effectivement, le MPO est ouvert à discuter d'aller compenser pour d'autres espèces, lorsque c'est pas possible pour l'espèce directement touchée.

825

Alors c'est les avenues qu'on regarde et qu'on a proposées, et on pense, nous, qu'entre autres pour le réservoir de la Romaine-1 et Romaine-4, il y a des beaux aménagements à faire, et comme on encourage éventuellement le multiusage de ces réservoirs-là, ça pourrait être bénéfique, en autant qu'on puisse avoir une vue plus large sur les opportunités de compensation.

830

La possibilité d'arriver avec un bilan nul pour l'omble de fontaine est elle-même nulle, on ne peut pas penser avoir un bilan d'impact nul de la compensation, et on ne peut pas non plus, pour chaque espèce impactée, avoir un bilan nul, c'est impossible.

Alors on regarde ce qu'il est possible de faire dans le bassin, et c'est ce qu'on propose.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

835

Très bien. Je vais vous laisser aller après, monsieur Beaudoin.

840

La ouananiche semble donc, ce que j'en comprends, parce que disons sur le côté du saumon, on va revenir dessus tout à l'heure, mais la ouananiche semble être une des espèces privilégiées comme une alternative aux compensations pour l'omble de fontaine, si j'en comprends bien, dans le réservoir qui serait le plus en amont, qui est Romaine-4.

**PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:**

845

Oui. Monsieur le Président, la question des compensations, quand on regarde dans les réservoirs, l'omble de fontaine survit mal dans les réservoirs, c'est bien documenté, dans nos réservoirs, dans certains de nos réservoirs, ça va plutôt bien, mais on s'attend pas, dans ces réservoirs-là, à ce que ce soit propice à l'omble de fontaine.

850 Peut-être un peu à la tête de Romaine-1, la moitié à peu près du réservoir de Romaine-1, à la tête, reste à caractère fluvial et pourrait effectivement avoir un peu d'omble de fontaine. Mais par mesure de prudence, on n'a pas prévu que ce serait des productions importantes.

855 Romaine-4, la question de la ouananiche, c'est tout simplement parce que – je vais commencer par Romaine-1.

860 Romaine-1, pour le touladi, l'avantage, c'est le réservoir pour lequel il y avait le moins de variation de niveaux; on parle autour d'un mètre (1 m) de variation de niveaux. Et le touladi fraie en bordure de lacs, normalement, et donc un réservoir pour lequel il y aurait de forts marnages, des fortes variations de niveaux, évidemment, serait pas bon pour le touladi, puisque suite à la fraie d'automne, lorsque l'eau diminue pendant l'hiver, il y aurait assèchement ou gel des œufs, et puis à ce moment-là donc, le touladi pourrait pas bien prendre.

865 Donc dans ce cas-là, ça nous apparaissait tout à fait propice. Et on a d'autres aménagements de touladi, dans des réservoirs, le plus récent étant évidemment celui de Péribonka qui est un réservoir au fil de l'eau, pour lequel on a proposé les mêmes mesures, qui a été autorisé et qui est en train de se faire en ce moment. On a également sur d'autres réservoirs.

870 Pour ce qui est de Romaine-4, la problématique est différente parce qu'effectivement, c'est le réservoir pour lequel il y a le plus de marnage; on parle d'un marnage très élevé.

Par contre, il y a deux (2) rivières, deux (2) tributaires extrêmement intéressants, qui ressemblent à toutes fins pratiques à des rivières à saumon, et qui seraient idéaux pour l'élevage effectivement des jeunes ouananiches.

875 Ce qu'il faut pour la ouananiche, c'est un grand plan d'eau pour l'engraissement et des bons tributaires pour la reproduction et les jeunes. Alors on a ces conditions-là qui sont remplies dans le cas de Romaine-4.

880 Et comme il peut y avoir, malgré le marnage, toujours un bon accès dans les tributaires, donc le mouvement si vous voulez entre les zones d'engraissement et les zones de reproduction est possible, et nous, on prévoit faire effectivement un programme intensif pour la ouananiche, qui est déjà présente de toute façon dans le bassin, alors il s'agira simplement d'améliorer un peu ses conditions, et on a confiance que ça peut fonctionner.

885 Alors c'est plus adapté à un réservoir pour lequel il y a un fort marnage, c'est la raison pour laquelle c'est pas les mêmes espèces proposées par réservoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

890 Dernière petite question.

Pour la ouananiche, est-ce qu'il y en a actuellement dans le haut du bassin versant de la rivière Romaine.

895 **PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:**

Oui, il y a de la ouananiche dans la rivière Romaine. Beaucoup de ouananiches sont en dévalaison des lacs de tête, lac Brûlé entre autres, il y a de la ouananiche dans ces lacs-là.

900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui sont à la frontière avec le Québec et le Labrador, c'est ça.

905 **PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:**

Dans tout ce bassin-là, il y a de la ouananiche un petit peu partout.

910 Et dans la rivière, la rivière, on en trouve à l'occasion parce qu'elles sont en dévalaison, si vous voulez, mais il y a pas de zone vraiment d'engraissement possible. Alors c'est des captures occasionnelles.

Mais elles sont effectivement dans le bassin et maintenant que ce sera transformé en un lac de tête assez important, bien, les opportunités seraient intéressantes.

915 J'ai des photos d'ailleurs de ces rivières-là aménagées pour la ouananiche que je vous présenterai dans ma présentation sur les impacts et atténuations du poisson.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

920 Très bien.

Monsieur Beaudoin.

925 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:**

Seulement une question de précision. Quand vous parlez de trente pour cent (30 %) de lacs sans poisson, ça représente combien de lacs. Je pense que je l'ai vu en quelque part, je me rappelle plus.

930 Et puis la deuxième sous-question, c'est: Pourriez-vous donner un estimé également de la population du garrot d'Islande.

**PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:**

935 Pour ce qui est du garrot d'Islande, mon collègue Benoît Gagnon va vous répondre.

Pour ce qui est du nombre de lacs exact, j'ai l'information, mais le nombre total de lacs sans poisson, il faudrait que je le ressorte.

940 Mais le pourcentage, on va vous donner le nombre exact, là. C'est des petits lacs, évidemment, très petits.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

945 Si vous pouvez trouver le nombre.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

950 Oui. Concernant le garrot d'Islande, j'aimerais apporter quelques précisions. De mémoire, la population de l'Est du Canada, sur le garrot d'Islande, c'est les estimations qui ont été faites par Environnement Canada, c'est autour de trois mille (3000), certains estimés iraient peut-être vers quatre mille-quatre mille cinq cents (4000-4500) individus, dans cet ordre de grandeur là.

955 J'aimerais aussi signaler que dans les dernières années, Environnement Canada et Service canadien de la faune ont réalisé des études sur la Côte-Nord, dans les bassins de la rivière Romaine entre autres, et ont recensé les nombres de lacs sans poisson, ont fait des travaux justement pour évaluer le potentiel de nidification du garrot d'Islande dans les bassins de la Côte-Nord.

960 Donc je pense que c'est des études qui sont disponibles auprès du Service canadien de la faune.

965 Hydro-Québec a participé, financé une étude, il y a quelques années, sur une comparaison de présence de garrot d'Islande dans des lacs avec et sans poisson, donc une étude faite en collaboration avec des spécialistes de Mont-Joli et d'Environnement Canada.

970 Et pour avoir pris connaissance d'une version préliminaire de ce rapport-là, les conclusions étaient pas si drastiques que ça concernant la non-utilisation de lacs avec poisson par le garrot d'Islande.

Donc dans la région de Charlevoix, il y a des garrots d'Islande qui ont été reconnus nicheurs sur des lacs avec poisson.

975 Dans notre zone d'étude, nous, on a repéré vingt (20) couples de garrots d'Islande, dont deux (2) sur des lacs qui allaient être affectés par le projet, dans le réservoir RO-3, des lacs qui sont situés à basse altitude, où normalement on retrouve pas de garrot d'Islande. Mais étant donné qu'on est très au nord, le garrot peut parfois utiliser des lacs de plus basse altitude.

980 Donc il y a plusieurs lacs sans poisson autour de RO-2, RO-3. Donc le garrot pourrait être retrouvé là aussi.

On a aussi proposé, comme mesure d'atténuation, d'installer des nichoirs. C'est une mesure qui a été testée aussi par le Service canadien de la faune, et un certain succès également d'utilisation.

985  
990 Donc nous, c'est pour ça que dans l'étude d'impact, on considère que, bon, l'ensemencement de lacs sans poisson ne serait pas si dommageable ou si négatif pour le garrot d'Islande, étant donné le très grand nombre de lacs sans poisson sur la Côte-Nord, et des études qu'on connaît à ce sujet-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

995 Je vais maintenant adresser la question à Environnement Canada, ici on m'a donné la référence, monsieur Breton, concernant le commentaire d'Environnement Canada sur l'ensemencement de lacs sans poisson. On référerait ici à un commentaire CA154 d'Environnement Canada.

1000 Alors monsieur Breton, j'aimerais ça vous entendre sur l'état de votre réflexion concernant notamment la présence du garrot d'Islande et des lacs sans poisson.

Et en plus, vous êtes libre aussi de nous faire part de d'autres préoccupations, bien entendu liées à la faune aviaire qui pourrait aussi être similaire au garrot d'Islande.

1005 Alors je vous laisse la parole.

**PAR M. LOUIS BRETON:**

1010 Bonjour monsieur le Président. Si vous me permettez, j'aimerais transférer la question à monsieur Daniel Bergeron, du Service canadien de la faune, étant donné qu'il va être plus en mesure que moi d'exprimer la réflexion sur le garrot d'Islande.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1015 Très bien, merci. Bonjour monsieur.

**PAR M. DANIEL BERGERON:**

1020 Bonjour monsieur le Président. Daniel Bergeron, coordonnateur des avis techniques au Service canadien de la faune.

1025 J'aimerais mentionner d'emblée que le garrot d'Islande est une espèce préoccupante au niveau de la Loi sur les espèces en péril du Canada. On est en rédaction d'un plan de gestion de la population de l'est du garrot d'Islande au Canada, tiré des plans de gestion de la Loi sur les espèces en péril d'Environnement Canada qui est en préparation.

1030 Effectivement, il y a eu des travaux sur la Côte-Nord, dans le bassin de la Romaine. Maintenant, vous comprendrez que la publication est pas encore sortie, j'imagine que ça va être dans les mois qui vont suivre, mais les chiffres sont pas disponibles à l'heure actuelle.

Maintenant concernant l'importance des lacs sans poisson pour le garrot d'Islande, il y a eu plusieurs travaux de recherche. J'aimerais vous introduire mon collègue Mark Dionne, qui va compléter la discussion autour du garrot d'Islande.

1035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

**PAR M. MARK DIONNE:**

1040 Bonjour monsieur le Président. Moi, c'est sûr qu'il y a plusieurs questions techniques là-dedans que je risque peut-être d'être obligé de référer à l'expert qui n'est pas sur les lieux, du nom de Michel Robert.

1045 Et puis bon, malgré que – c'est sûr que c'est pas tous les lacs sans poisson qui sont utilisés par le garrot d'Islande, il y a évidemment d'autres facteurs qui rentrent en ligne de compte sur l'utilisation ou non du lac par l'oiseau.

1050 Et puis c'est sûr que par contre, malgré toutes les recherches qui ont été faites et les inventaires dont monsieur Gagnon faisait référence, qui ont été surtout faits, en fait, dans le coin de Charlevoix plus que sur la Romaine, à ce niveau-ci, on peut dire que – ce sera pas long, je suis en train de perdre le fil de ma pensée – c'est que malgré tout, dans les recherches, on recommande quand même le non-ensemencement des lacs sans poisson, même s'ils sont pas nécessairement utilisés, parce que c'est sûr qu'à ce niveau-ci, on a un certain manque de connaissances et puis on n'a pas encore établi tous les facteurs qui font en sorte qu'un lac est sélectionné ou non par le garrot.

1055 Et donc, malgré que ce ne sont pas tous les lacs sans poisson qui, éventuellement, dans le plan de gestion de l'espèce vont être identifiés potentiellement comme un habitat critique, on

1060 émet quand même la recommandation d'éviter d'ensemencer les lacs sans poisson, à cause du potentiel d'utilisation mais aussi à cause un peu du manque de connaissances qui existe.

1065 Il est pas nécessairement question que les lacs sans poisson soient un facteur limitant pour l'espèce, mais encore là, c'est lorsqu'on aura acquis plus de connaissances sur la sélection des lacs qu'on va être en mesure de dire si certains types de lacs, eux, sont limitants ou non, et puis pour l'instant, bien, c'est sûr que le niveau de connaissances à ce niveau-là est relativement faible.

1070 C'est pas un oiseau qui est super abondant dans l'est du Québec, qui est abondant dans l'Est du Canada en général, et puis à cause de ça, nos degrés de connaissances sont quand même limités.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1075 Je vous remercie.

1080 Vous comprenez, l'importance pour nous, c'est d'être capable de déterminer l'importance d'un impact. Alors la grosse question que la Commission doit se poser, c'est si par exemple Hydro-Québec veut ensemencer dix (10) lacs sur un total, disons je sais pas, on va avoir le chiffre plus tard, de mille (1000) lacs, donc la question à savoir l'ensemencement de dix (10) lacs, et ce qu'on en comprenait aussi, c'est que ça peut arriver que ça va être une chaîne de lacs qui sont liés par un ruisseau, donc ce serait des sous-bassins, donc la question est, est-ce qu'ensemencer par exemple dix (10) lacs sur mille (1000) constitue un impact important sur le garrot d'Islande. Il faut répondre.

1085 Et si on dit oui, bien, il faut pouvoir expliquer exactement pourquoi. Vous comprenez?

1090 Alors c'est certain que l'état des connaissances, des fois, peut donner une marge d'erreur, on comprend ça, donc la marge d'erreur à ce moment-là invite à la prudence, mais il faut avoir de l'information pour pouvoir établir ça, même si on met des coefficients de sécurité, comme les ingénieurs peuvent dire souvent.

1095 Alors la question est donc très importante, et c'est pour ça, je l'ai mentionné tout à l'heure, la Commission va demander un avis sur cette question-là formellement à Environnement Canada dans les prochains jours.

Ça vous va?

**PAR M. MARK DIONNE:**

1100 Très bien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1105 Je vous remercie beaucoup.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:**

1110 Seulement en complémentaire de la question, c'est dans la même lignée des questions du président.

1115 Ce que je comprends pas, c'est s'il y a un très grand nombre de lacs sans poisson, à peu près vingt (20) couples de garrots d'Islande, est-ce que ces garrots d'Islande là couvent tous les lacs sans poisson et certains lacs avec poisson comme vous le mentionnez, votre critère de prudence pour dire qu'il ne faut pas ensemercer les lacs sans poisson, est-ce que ça implique qu'on pourrait en ensemercer mais qui ne sont pas nécessairement sélectionnés comme des lacs favorables au garrot d'Islande.

1120 Comprenez-vous ce que je veux dire?

**PAR M. MARK DIONNE:**

Pas très bien. Si vous pouvez reformuler votre question.

1125 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:**

1130 Alors si on a cent (100) lacs sans poisson, bien, sur les cent (100) lacs sans poisson, il peut y en avoir seulement trente (30) qui ne seront de toute façon, pour d'autres critères que vous avez mentionnés, pas utilisés par le garrot d'Islande.

Est-ce qu'on peut ensemercer ces trente (30) lacs-là qui ne sont pas favorisés par le garrot d'Islande.

**PAR M. MARK DIONNE:**

1135 À ce stade-ci, je vous dirais que c'est un petit peu difficile à répondre, mais pas parce qu'un lac n'est pas utilisé non plus qu'il ne représente pas un habitat potentiel pour l'espèce. Pas parce qu'il est pas utilisé.

1140 Souvent, on va avoir des habitats de qualité qui sont disponibles, mais pour une raison X qui est un peu inconnue, il est pas utilisé.

1145 Et donc, je vais attendre l'avis formel, la demande formelle et référer la question à l'expert en chef au SCF.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1150 Parce que vous comprenez, en quelque sorte, une commission d'enquête, si on compare ça disons à une cour de justice, dans le système ici, quelqu'un disons a émis une accusation, la Couronne doit par exemple démontrer la culpabilité, donc il y a un fardeau de la preuve qui appartient à la Couronne.

1155 Dans le cas d'une commission d'enquête, ça ne fonctionne pas de la même façon, c'est plus proche disons du domaine civil où à ce moment-là, c'est des prépondérances de preuve et aussi basées sur la crédibilité des interlocuteurs.

1160 Ça veut dire que les commissions demandent de l'information à des spécialistes, des experts, et ces experts-là donc fournissent des renseignements, des études et autres, et c'est sur ces documents que la Commission, on peut appeler ça de la preuve même si on hésite à le faire parce qu'on veut pas judiciaireiser notre procédure, mais c'est sur cette documentation-là que la Commission, bon, en fait une analyse, et elle essaie de trancher vers où s'en va on pourrait dire la vérité dans la chose, en tenant compte, toujours en ayant des réflexes de prudence.

1165 Alors c'est pour ça que la Commission insiste auprès des experts, des ministères autant qu'Hydro-Québec, en disant, écoutez, si vous avez de l'information, il faut que vous nous la donniez; en absence d'information, on va se baser sur l'information que nous avons pour faire des analyses, tout en étant prudent par contre, mais c'est important qu'on puisse avoir de l'information crédible pour avoir des orientations.

1170 Alors d'où l'importance de l'avis qu'on va vous demander. Ça va?

**PAR M. MARK DIONNE:**

1175 Mais juste préciser que cette information-là va provenir du plan de rétablissement qui est fait dans le cadre de la Loi sur les espèces en péril, et par conséquent, ce plan-là, il est en train d'être rédigé par tous les experts et donc en théorie, ça devrait être crédible, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1180 Parce que les commissions ne font pas de débat d'experts. Donc ça veut dire qu'à ce moment-ci, les commissions basent leur analyse sur les explications qu'on leur donne.

1185 Donc c'est très important de bien expliquer pourquoi. De simplement dire "nous on souhaite pas", c'est pas éclairant pour la Commission, vous comprenez. Si vous dites, voici pourquoi exactement on ne souhaite pas, compte tenu de telle problématique physique, donc c'est important de fournir de l'information analytique à la Commission, parce que la Commission fait sa propre analyse, donc va produire un rapport mais basé sur sa propre analyse.

1190 C'est très important de pouvoir être précis, et on pourrait dire aussi rigoureux dans l'information. Donc il faut donner de l'information à la Commission.

1195 La Commission, c'est comme une éponge qui veut de l'information. Alors c'est important, je le souligne, parce que quand on va demander les avis, ça va être demandé dans cette optique-là. Vous comprenez?

Je vous remercie.

**PAR M. DANIEL BERGERON:**

1200 Oui, excusez, monsieur le Président, en complément d'information.

1205 Suite au dépôt des nombres de lacs finalement sans poisson qui sont dans le bassin versant de la rivière Romaine qu'Hydro-Québec va nous fournir, on va retourner en table de concertation au Service canadien de la faune, et on va vous revenir conséquemment avec une réponse plus précise.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1210 Très bien, je vous remercie.

1215 Vous avez compris tout à l'heure, il faut que la Commission détermine, est-ce que l'impact est important compte tenu des mesures d'atténuation, ou est-ce que l'impact n'est pas important. Premièrement, il faut qu'elle détermine ça; alors c'est ce qu'on lui demande en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

**PAR M. DANIEL BERGERON:**

Je comprends très bien.

1220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1225 Je vais vous faire une autre parenthèse encore. Bien entendu, ici nous sommes une commission conjointe, ce que l'on fait, parce qu'il y a aussi une commission du BAPE qui opère conjointement à une commission d'examen conjoint Canada-Québec, ça peut être un petit peu compliqué, mais disons dans la pratique, ce qu'on a tendance à faire, c'est du côté des ministères fédéraux, on demande des avis formels, tandis que pour ce qui est des ministères provinciaux, on maintient la procédure habituelle du BAPE avec laquelle le ministère est familier.

1230 Donc c'est pour ça, les gens pourront voir une différence d'approche dans le rapport lorsqu'on s'adresse au MDDEP ou si on s'adresse à Environnement Canada, par exemple. C'est

pour ça que du côté des ministères fédéraux, on semble insister beaucoup plus sur la notion d'avis. Une information générale.

1235 Monsieur Breton, est-ce que vous voulez ajouter d'autres éléments. Est-ce qu'il y a d'autres enjeux que le garrot d'Islande pour la faune aviaire que vous pouvez nous mentionner.

**PAR M. LOUIS BRETON:**

1240 Bien peut-être, je demanderais peut-être à mon collègue Bergeron de revenir, là.

Il est certain qu'au niveau du projet la Romaine, il y a eu certains enjeux, notamment au niveau des oiseaux forestiers, qui ont ressorti au niveau de l'analyse des spécialistes du Service canadien de la faune, alors je demanderais peut-être à monsieur Bergeron de faire un tour de table sur l'ensemble de la problématique oiseaux migrateurs.

1245

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Alors bonjour, monsieur Bergeron.

1250 **PAR M. DANIEL BERGERON:**

Effectivement, le Service canadien de la faune a d'autres préoccupations que le garrot. En fait, si on regarde l'ensemble des impacts sur l'ensemble des espèces aviaires qui vont être impactées, le gros de l'impact va se produire finalement au niveau des oiseaux forestiers.

1255

On a adressé plusieurs séries de questions à Hydro-Québec, il y a des échanges qui sont en cours encore présentement.

1260 Mais seulement pour un ordre de grandeur, monsieur le Président, dans une des réponses adressées à l'Agence via le service technique d'Hydro-Québec, on estime, le tableau CA100-1, estimation du nombre de couples nicheurs d'oiseaux forestiers à haute priorisation dans les aires d'ennoiement des réservoirs projetés, je faisais un petit calcul ce matin pour seulement donner un ordre de grandeur pour les différents oiseaux où il y a quand même des préoccupations pour les oiseaux forestiers.

1265

R-1, vous voyez, il y a autour de mille huit cent quarante-cinq (1845) couples d'oiseaux nicheurs qui vont être impactés; R-2, treize mille cent soixante-quinze (13 175) couples; R-3, mille trois cent quarante (1340) couples; et R-4, qui est en amont complètement, dix mille trois cent cinquante (10 350) couples.

1270

C'est des chiffres qui nous préoccupent étant donné le règlement sur les oiseaux migrateurs où, à toutes fins pratiques, on ne doit pas déranger l'oiseau, le nid et ses œufs.

1275 Ça fait que dans un contexte où le promoteur propose de commencer les travaux en hiver, mais qui vont probablement perdurer sur plusieurs années, les oiseaux sont toujours présents en période de nidification, ce qui nous préoccupe beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1280 Est-ce qu'il y a des mesures d'atténuation envisageables.

**PAR M. DANIEL BERGERON:**

1285 Effectivement, il y a des mesures qui sont en discussion présentement avec le promoteur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1290 De façon réaliste. Parce que là, ça fait plusieurs fois que nous nous faisons répondre, où il y a des mesures en discussion, sans qu'on sache bien de façon précise quelles sont ces mesures qui sont discutées.

Pouvez-vous nous donner quand même quelles seraient les principales mesures envisageables à ce stade-ci.

1295 **PAR M. DANIEL BERGERON:**

Regardez, oui, effectivement.

1300 Le promoteur lui-même a proposé plusieurs mesures, entre autres le déboisement d'une bande de trois mètres (3 m) autour des réservoirs qui seront ennoyés.

La plantation d'arbustes forestiers autour de la zone dénudée.

1305 L'aménagement de milieux humides qui favorisent aussi certains oiseaux qui sont des oiseaux de rivage, finalement, qui peuvent être aussi des oiseaux forestiers.

1310 Une des mesures qui est très intéressante, qui a été expérimentée sur Péribonka et Chute-Allard-Rapides-des-Cœurs, et qui est proposée sur Eastmain aussi, c'est le reboisement d'aires perturbées, les bancs d'emprunt, les sablières et ces secteurs d'activité là, où le promoteur propose du reboisement.

1315 Et même, il y a un projet actuellement sur la rivière Péribonka, où il y a eu une quarantaine d'hectares complètement aménagés en compensation pour entre autres la sauvagine.

Mais il faut comprendre que les aménagements en milieu humide servent également à certains autres oiseaux forestiers qui se tiennent dans les arbustes et en périphérie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1320

Très bien. Donc c'est important qu'on vous entende mentionner certaines mesures que vous pouvez trouver intéressantes, parce que ça nous permet de voir, bon, ça veut dire qu'il y a moyen de s'assurer que ça voudrait dire que les impacts peuvent être atténués de façon correcte, à vos yeux.

1325

**PAR M. DANIEL BERGERON:**

Tout à fait, tout à fait.

1330

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

1335

Monsieur Germain, si vous permettez.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1340

Oui, monsieur Gagnon.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

1345

Concernant les mesures d'atténuation pour les oiseaux forestiers, aussi on projette d'aménager pour une estimation de cent hectares (100 ha) de milieu humide dans différents milieux qui seront affectés par le projet, dont les bancs d'emprunt.

Il y a aussi l'aménagement de baies qui sont prévues dans le réservoir de Romaine-1, qui seront aussi favorables, dans la bande riveraine, pour les oiseaux forestiers.

1350

Et puis un dernier complément d'information sur le garrot d'Islande. À Hydro-Québec, on connaît bien les caractéristiques des habitats utilisés par le garrot d'Islande, donc le garrot préfère des lacs d'altitude, des lacs de faible superficie. Il y a des modèles d'habitat très élaborés et validés qui ont été déjà préparés par Environnement Canada, et on tiendra compte de ces caractéristiques d'habitat là dans le choix des lacs sans poisson qu'on voudrait ensemer.

1355

Donc c'est le complément que je voulais ajouter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1360

Très bien, je vous remercie.

Oui, monsieur Beaudoin.

1365

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:**

Seulement une petite précision. J'ai bien compris que pour les oiseaux forestiers, il y avait un impact, il y a des mesures d'atténuation de proposées par le promoteur et acceptées par le ministère, et ça devrait se réaliser prochainement.

1370

**PAR M. DANIEL BERGERON:**

C'est-à-dire qu'on est en discussion encore présentement avec le promoteur. Toutefois, les discussions vont bon train.

1375

Ce qu'il faut comprendre, c'est que le promoteur estime à quatre-vingt-dix-sept mille (97 000) le nombre de couples d'oiseaux nicheurs qui vont être touchés par l'ennoisement des quatre (4) réservoirs, finalement. C'est un gros chiffre d'oiseaux qui vont être touchés.

1380

Malheureusement, il y a aucune étude qui peut certifier hors de tout doute que ces oiseaux-là ne retrouveront pas d'habitat en périphérie.

1385

Maintenant, ce qu'on convient, c'est que les habitats qui sont en périphérie sont souvent occupés par d'autres espèces, il y a une compétition inter et intraspécifique qui s'établit, et possiblement qu'il y aura effectivement des pertes de couples, le nombre d'individus va probablement diminuer, là.

1390

Ça fait que c'est là-dessus qu'on se base, présentement, pour négocier avec le promoteur.

1395

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dériger.

1395

**PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Madame Paul, je pense que vous aviez des informations à propos de l'omble de fontaine, excusez-moi, l'omble chevalier.

1400 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Oui. Si toutefois on peut revenir en milieu aquatique après avoir fait une grande boucle auprès de la faune aviaire, je voudrais revenir sur l'omble chevalier.

1405 Un peu plus tôt, on a parlé d'omble de fontaine et de compensations, le promoteur propose également, pour l'omble chevalier, une mesure qui consiste à relocaliser certaines populations qui vivent actuellement dans le secteur de RO-4 pour protéger cette espèce-là qui a quand même un statut un peu particulier.

1410 Nous avons mentionné au promoteur, dans notre document de questions et commentaires qu'on lui a fait parvenir au mois de mai 2008, que la réglementation imposait certaines contraintes dans cette zone de pêche là, et que malheureusement, cette mesure-là ne pourrait pas être autorisée par le Règlement sur l'aquaculture et l'ensemencement du poisson, suite à un avis du secteur Faune que nous avons reçu.

1415 Après vérification et discussion également avec nos collègues de Pêches et Océans Canada, on a creusé un petit peu plus la question, et il semblerait que côté autorisation de procéder à ce genre de mesure là – et là, je veux pas de nouveau entrer dans tout le débat de la problématique des lacs sans poisson – il y aurait la possibilité de faire une demande de permis, ce que la Faune appelle un permis SEG, c'est un permis scientifique, à des fins scientifiques, expérimentales ou de gestion.

1420 Et c'est un permis qui a déjà servi à des projets de recherche, à des aménagements particuliers pour essayer de contenir certains effets néfastes, par exemple au niveau du castor sur l'omble de fontaine.

Donc ça sort un peu du cadre ordinaire de la réglementation, mais on pourrait examiner cette voie-là pour favoriser cette mesure-là.

1430 Maintenant, encore une fois, je pense que ce qu'on comprend de tout le débat, c'est que ça doit être examiné avec prudence pour pas que la mesure ait des impacts autres qui seraient indésirables, étant donné toute la problématique des lacs sans poisson.

**PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

1435 Quand vous dites, madame Paul, que ça pourrait, qu'est-ce que ça veut dire dans l'état d'avancement des choses; est-ce que ça pourrait d'ici peu, est-ce que la décision va se prendre d'ici peu ou dans deux (2) mois, dans trois (3) mois, dans un an.

1440 Est-ce que vous avez un échéancier pour ce type de décision.

**PAR Mme MIREILLE PAUL:**

1445 Certainement pas dans un an, il va falloir que ça se règle avant. Nos délais étant ce qu'ils sont, je pense qu'on pourrait régler cet aspect-là, en discutant avec nos collègues de la Faune, nos collègues de MPO et les gens d'Hydro-Québec avant Noël.

**PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

1450 C'est-à-dire avant la période des mémoires, dans ce cas-ci?

**PAR Mme MIREILLE PAUL:**

1455 Là, vous m'en demandez beaucoup!

**PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Bien, c'est un peu en fait, je pense que monsieur Germain a bien expliqué la situation.

1460 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Oui, je comprends votre préoccupation parce qu'on vous tient dans le vague, tous autant que nous sommes de ce côté-ci de la table, dans le moment. Mais on va faire un gros effort pour que vous ayez l'information avant la période des mémoires.

1465

**PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Parfait, merci.

1470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Paul.

Oui, du côté de Pêches et Océans.

1475

**PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:**

1480 C'était juste pour savoir, étant donné qu'on a abordé la compensation pour les réservoirs, l'omble chevalier et tout ça, on aurait un complément d'information pour l'aspect ouananiche et touladi, est-ce qu'on peut profiter du moment pour compléter l'information.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

1485 **PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:**

Je vais demander à Dominic Boula de compléter.

1490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allons-y pendant que nous sommes encore sur la question des réservoirs.

**PAR M. DOMINIC BOULA:**

1495 Comme on disait tout à l'heure, il y a des possibilités de faire de l'interespèce pour des pertes par exemple pour l'omble de fontaine. Le touladi est une espèce valorisée, intéressante, la ouananiche même chose. Donc l'idée d'aller dans l'optique de ces deux (2) espèces-là est, à notre avis, une bonne idée.

1500 Cependant, c'est pas juste de choisir l'espèce, mais d'estimer les chances de succès à la hauteur de nos attentes.

Pour le touladi, il y a déjà des pertes pour cette espèce-là sur le territoire, il y a déjà de la ouananiche sur le territoire, donc de faire des actions sur le touladi est souhaitable.

1505 Maintenant, est-ce qu'il y aurait des résiduels pour aller chercher des pertes pour l'omble de fontaine, ça je suis moins certain.

1510 Pour ce qui est de la ouananiche, il y a un exemple de valorisation de la ouananiche en réservoirs, qui est Outardes-2, où il y a eu des actions qui ont été prises pour favoriser la ouananiche, il y a eu l'introduction d'éperlan arc-en-ciel.

1515 En fait, il y a deux (2) facteurs importants dans ce type d'intervention là. Le premier, la disponibilité des aires de fraie et d'élevage, comme le promoteur parlait tout à l'heure; et la qualité des habitats d'alimentation. On peut avoir un grand plan d'eau, mais si le grand plan d'eau offre pas les proies intéressantes, on va avoir de la ouananiche, mais peut-être pas au niveau où on aurait aimé l'avoir et obtenir le gain qu'on aurait voulu avoir.

1520 Quand on parcourt la littérature et puis qu'on prend les exemples, au Lac-Saint-Jean ou aux États-Unis, on se rend compte que la ouananiche est étroitement associée à l'éperlan arc-en-ciel, une espèce qui serait pas présente dans le réservoir de la Romaine-4.

1525 Et dans Outardes-2, Hydro-Québec a introduit l'éperlan arc-en-ciel en support à l'activité de mettre en valeur la ouananiche. Donc sans éperlan arc-en-ciel, l'hypothèse du promoteur est qu'il déplacerait son alimentation beaucoup vers le grand corégone, mais on n'a pas d'exemple où le grand corégone a été une proie vraiment sollicitée par la ouananiche.

1530 Il y a d'autres exemples ailleurs, en Europe, où il y a d'autres corégonidés qui sont des proies à la ouananiche, mais ce ne sont pas le grand corégone, ça semble être un corégonidé que je connais pas beaucoup mais qui s'apparente peut-être plus au cisco, un poisson pélagique.

1535 Donc ce que je voulais dire là, l'idée de viser de la ouananiche, je trouve que c'est une bonne idée, c'est une espèce intéressante. Par contre, le travail qui doit être fait, c'est d'évaluer à quel point la mesure va être payante par rapport à ce qu'on a à compenser.

C'est des commentaires qu'on a déjà livrés à Hydro-Québec, et qui doivent faire l'objet de discussions pour la suffisance des mesures de compensation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1540 Dans le cas des engagements d'un promoteur, peu importe si c'est Hydro ou quelqu'un d'autre, la question du suivi et des engagements du promoteur, Pêches et Océans s'assure quoi, quand Pêches et Océans émet un permis, demande une compensation par après, est-ce que quelque part il y a une forme d'obligation de performance.

**PAR M. DOMINIC BOULA:**

1545 Oui, tout à fait. Il y a des objectifs qui sont visés dans l'autorisation émise en vertu de la Loi sur les pêches, et des modalités de suivi pour vérifier si ces objectifs-là sont atteints. Échelonnés sur un certain nombre d'années, les suivis, selon ce qu'on a à vérifier.

1550 Les objectifs doivent être atteints. Naturellement, le fait d'avoir des objectifs à atteindre, nous, le gros du travail, c'est au moment de la planification et du choix des mesures de compensation pour augmenter les chances que les objectifs soient atteints.

1555 Parce qu'un coup qu'il y a eu des travaux de faits pour une compensation, qu'il y a eu des argents investis pour aménager, bien, tout le monde a intérêt à ce que ça fonctionne, pour pas qu'on perde quatre (4) ans de suivi pour se rendre compte que ça fonctionne pas, puis après ça, faire un retour en arrière.

1560 Donc le choix des interventions, les espèces ciblées, la planification des interventions et puis les chances de succès, c'est la clé dans l'évaluation des mesures de compensation.

1565 Mais oui, effectivement, il y a des objectifs à atteindre, qui sont vérifiés à travers des suivis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1570 Monsieur Beaudoin.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:**

Est-ce que ça veut également dire que les suivis réalisés dans d'autres travaux hydroélectriques servent à innover ou à performer davantage dans les nouveaux travaux.

1575

Par exemple ce qui s'est passé dans l'ensemencement à SM-3, Toulnostouc, Bersimis, est-ce que vous vous en servez pour réaliser de quoi de meilleur pour la Romaine.

**PAR M. DOMINIC BOULA:**

1580

Tout à fait. En fait, on a depuis quelques années travaillé sur un certain nombre de projets hydroélectriques où on a eu des exemples de projets de compensation de toutes sortes.

1585

On commence à avoir des suivis, parce qu'après un an de suivi, on n'a pas nécessairement un portrait de la situation, on commence après quelques années à avoir des enseignements qui sont applicables à des nouveaux projets qui sont proposés, comme le cas de la Romaine.

1590

Pour le cas de la ouananiche, en fait on a regardé des travaux qui ont été faits voilà plusieurs années, qui n'ont pas été autorisés par Pêches et Océans à l'époque, on parle dans les années quatre-vingt, donc on utilise à la fois les projets qu'on a en suivi pour des mesures de compensation exigées par Pêches et Océans, mais également les actions qui ont été faites avant ça, dans le cadre de d'autres projets hydroélectriques sur la Côte-Nord ou à la Baie-James, par exemple.

1595

Donc l'idée, c'est effectivement de prendre les enseignements passés pour augmenter les chances de succès de ce qu'on analyse pour les projets actuels et à venir.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:**

1600

Ça conclut que les risques sont meilleurs, sont plus positifs ici à la Romaine, et puis les travaux hydroélectriques futurs que passés. C'est ça?

**PAR M. DOMINIC BOULA:**

1605

Oui. En fait, on sait qu'il y a des choses qui fonctionnent moins bien, ça fait qu'on sait plus où aller, pas aller.

1610

Mais ça veut pas dire que, par exemple pour l'omble de fontaine, ça fait plusieurs années au Québec qu'il y a des aménagements pour l'omble de fontaine, c'est une espèce qu'on connaît bien, et puis malgré ça, on se rend compte qu'il y a des aménagements qui fonctionnent pas bien du tout. Donc c'est pas une recette miracle.

1615 Ça fait que, oui, on se sert des enseignements, mais ces enseignements-là sont payants jusqu'à la limite où la nature, finalement, est le meilleur juge de la performance d'un aménagement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1620 Parfait, je vous remercie.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

1625 Monsieur Germain, si vous permettez, on aimerait ajouter un complément d'information sur l'ensemencement de ouananiche à Romaine-4.

Et puis Michel Bérubé, aussi, pourrait donner quelques exemples d'enseignements de suivi reliés à ce type d'aménagement là.

1630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

**PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:**

1635 Oui, monsieur le Président. En ce qui concerne la question de la ouananiche à Romaine-4, évidemment on a eu des questions sur, effectivement, l'absence d'éperlan à Romaine-4 et les chances de succès de la ouananiche. Et on a répondu avec des références sur des lacs de la région où il y a de la ouananiche et où il y a pas d'éperlan.

1640 Alors on pense qu'on a suffisamment d'informations, et on continue à regarder, nous aussi effectivement, on regarde la littérature et les expériences, et les experts qui se sont penchés sur la question sont aussi des experts de la ouananiche du lac Saint-Jean et ils ont, eux, confiance que ça peut se faire. C'est la raison pour laquelle on le propose.

1645 Je pense que ça vous donne une bonne vision, en ce moment, cette discussion-là, sur les difficultés pour un promoteur d'arriver au résultat de, effectivement, aucune perte nette de capacité de production des habitats de poisson, si on le regarde espèce par espèce, qui est la politique de Pêches et Océans Canada.

1650 Il faut comprendre qu'en ce moment, il n'y a pas de mécanisme, quand vous mentionnez pertinemment les questions des objectifs, il faut établir des objectifs de compensation, on est tout à fait d'accord là-dessus.

1655 Maintenant, si les objectifs de compensation, évidemment, sont aucune perte nette espèce par espèce, c'est impossible à atteindre.

1660 Et des mécanismes de compensation, lorsqu'on mentionne que, est-ce que par exemple le résiduel de perte pour une espèce va permettre de compenser avec une autre espèce, etc., il faut comprendre qu'en ce moment, il n'y a aucune règle par rapport à ça, il n'y a aucun mécanisme de correspondance entre des impacts et des compensations interespèces ou quoi que ce soit.

1665 Est-ce qu'on doit arriver – je vous mentionne que nous, on arrive avec un positif au niveau du nombre de kilos total produit dans nos réservoirs par rapport à la situation actuelle, donc il y a un changement dans la composition spécifique, mais il y a pas de bilan négatif au total.

1670 Tout reste à savoir, finalement, qu'est-ce qui doit être compensé et jusqu'à quel point, et c'est tout le débat et toute la difficulté d'appliquer, effectivement, et pour un promoteur, de remplir les obligations de la politique d'aucune perte nette de capacité de production des habitats.

Déjà au départ, juste évaluer la capacité des productions des habitats, il y a des débats à n'en plus finir là-dessus, alors c'est déjà un problème en soi.

1675 Et si en plus les opportunités d'aménagements que l'on voit, telles les lacs sans poisson, par exemple, dont on a discuté, sont impossibles à faire pour d'autres raisons, le promoteur qui veut remplir ses obligations auprès d'un ministère fédéral par rapport à d'autres, effectivement, a beaucoup de difficulté, en ce moment, pour les projets hydroélectriques.

1680 Alors ça demande beaucoup de discussions, et l'atteinte de ces objectifs se fait, ou fixer des objectifs, je pense que c'est un sujet de discussion très important. Il faut prendre en compte que l'impact zéro espèce par espèce est impossible, et comment on mesure ça.

1685 Alors voilà, nous, on est là-dedans, mais on fait de notre mieux. Et c'est pour ça qu'entre autres, la question des aménagements du touladi et de la ouananiche à Romaine-4 sont des initiatives de notre part, et qu'effectivement, on aime bien garder à l'esprit qu'on va faire tout ce qu'on peut pour que ça fonctionne, malgré les difficultés. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1690 Je vous remercie.

Maintenant, j'aimerais retourner du côté de madame Paul. Hier, le saumon a été abordé, alors vous souhaiteriez apporter un complément d'information, je crois, sur le saumon.

1695 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

En fait, on en a discuté, on a abordé plusieurs aspects du saumon, je demanderais d'abord à monsieur Pierre-Michel Fontaine de s'avancer au micro et peut-être faire un retour,

1700 lorsque monsieur Desbiens, un intervenant, a parlé de la génétique du saumon de la rivière Romaine, monsieur Fontaine aurait un complément d'information à apporter. Et peut-être éventuellement d'autres observations, libre à lui!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1705 Alors monsieur Fontaine, à vous la parole.

**PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:**

1710 Oui, bonjour. Concernant la génétique des populations, bon, on sait que la rivière Romaine et la rivière Puyjalon ont deux (2) populations distinctes génétiquement. Autant, bon, Pêches et Océans regarde l'habitat du poisson, autant nous, du côté du Québec, on s'occupe de la gestion du saumon atlantique et de sa préservation.

1715 Et donc, les aspects génétiques sont très très importants, et on les regarde tout le temps, dans lesensemencements qu'on fait, par exemple dans les programmes d'ensemencement qui sont visés et qui touchent différentes populations de saumon du Québec.

1720 Dans le cas de la rivière Romaine, ça ne fera pas exception, je pense que le programme de restauration qui va cibler, dans le fond, d'aller chercher des géniteurs et de produire des stocks d'alevins pour réensemencer la rivière va être contraint au même cadre, pour respecter justement la génétique du saumon de la rivière Romaine.

1725 Et par rapport à ça, on pense, nous aussi, en tout cas au niveau de notre analyse pour le moment, je dirais que lorsqu'il y a un programme de restauration qui est très important et qu'on a une population résiduelle relativement faible, comme au niveau de la rivière Romaine, on parle de trois-quatre cents (300-400) saumons, l'impact que peut avoir un programme de restauration sur la génétique, sur la diversité génétique du stock peut être important, et demande un suivi particulier.

1730 À savoir que si quelques individus, par exemple, fournissent un très grand nombre d'œufs, et ces œufs-là sont ensemencés dans la rivière, à ce moment-là on parle de quelques individus qui peuvent écraser la diversité génétique d'un stock et, à ce moment-là, causer des problèmes de maintien de cette diversité-la.

1735 Alors tout ce qu'il faut faire, c'est faire attention, au moment où on ensemence, au moment où on a des géniteurs, c'est de bien calculer, de faire des calculs en fait pour maintenir une diversité génétique dans le stock en question.

1740 Et pour nous, ça va être probablement une condition dans le projet, où le promoteur devra s'engager à faire ces estimés-là qui sont calculables, d'ailleurs monsieur Bernatchez, qui a

participé à l'étude génétique, est un expert dans le domaine, alors ça se calcule le nombre de géniteurs que ça prend pour maintenir la diversité génétique.

1745           Souvent, les géniteurs sont réutilisés, peuvent être réutilisés plusieurs années de suite, on les garde en captivité, on peut les renouveler, etc. Et donc à ce moment-là, ça aussi c'est une composante qu'il faut regarder, ça affecte la diversité génétique de ce qu'on ensemence et du stock résiduel.

1750           Alors c'est un aspect, je veux juste mentionner que cet aspect-là qui touche la gestion du saumon atlantique, sa dynamique, son maintien de la diversité génétique, c'est un aspect que le Québec regarde et sur lequel on est très sensible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1755           Pour éclairer ma compréhension, c'est-à-dire qu'à ce moment-là, compte tenu de la génétique, de la diversité génétique mais à l'intérieur d'une même rivière, ou du bagage génétique propre dans une rivière, vous prenez toujours les géniteurs dans la même rivière, c'est ça, ou vous mélangez?

1760           Qu'est-ce que vous faites, quand vous prenez un géniteur, il va forcément venir de la rivière Romaine, par exemple?

**PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:**

1765           En fait, il y a tout un programme qui peut être établi pour mélanger plusieurs géniteurs, plusieurs mâles par exemple peuvent féconder les œufs d'une femelle.

1770           En fait, tout ça dépend de qu'est-ce qu'on a comme stock pour partir le programme de restauration.

1775           Et je mentionnerais peut-être le programme de restauration de la rivière Bersimis, Betsiamites, la rivière Betsiamites a un programme de restauration très important, avec une population résiduelle qui est du même ordre d'ailleurs, à peu près, que la rivière Romaine actuellement, et le programme de restauration sert un peu d'école, en fait il pourrait servir d'école pour le projet actuel, et dans le programme de restauration, monsieur Bernatchez a été impliqué, justement, pour évaluer les bonnes pratiques, les bonnes façons de faire pour maintenir la diversité et l'intégrité génétique du stock de la Betsiamites.

1780           Alors c'est exactement la même approche qui devrait être faite pour le cas de la rivière Romaine, s'il y a un programme d'ensemencement important par rapport à un stock résiduel relativement faible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1785

Parce que ça fait une très grosse nuance avec ce qui a été discuté hier.

Quand on parlait de la génétique, vous favorisez pas une génétique trop spécialisée ou trop uniforme des saumons dans une même rivière, c'est ce que je comprends.

1790

**PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:**

Bien en fait, chaque stock est distinct. Il faut juste garder la diversité génétique à l'intérieur du même stock.

1795

Si on parle, si tous les individus ont la même génétique et qu'il y a une maladie qui affecte ce type de génétique là particulièrement, une faible diversité va faire en sorte que la population peut avoir des problèmes. Alors qu'une diversité génétique à l'intérieur d'un stock qui est distinct d'un autre stock assure quand même, assure, en tout cas maximise les chances d'une bonne survie à moyen terme de la population.

1800

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie. Monsieur Fontaine, je vous remercie.

1805

Madame Paul, ça va aussi?

Alors il est trois heures (3 h), nous allons faire une pause de dix (10) minutes.

1810

Au retour, nous allons procéder avec un complément d'information, nous avons eu une question avec madame Carole Gasse concernant le mercure, alors au retour de la pause, je vais inviter le représentant ou la représentante du ministère de la Santé et des Services sociaux, je crois que c'est madame Marilène Larocque, à venir nous donner un complément d'information sur le mercure. Alors c'est pour ça, j'en informe immédiatement madame Larocque, si elle est dans la salle.

1815

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

1820

**REPRISE DE LA SÉANCE  
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

1825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors si vous voulez prendre place, nous allons recommencer.

1830 Alors finalement, pour la question sur le complément d'information sur le mercure, on m'informait que madame Gasse avait quitté un petit peu avant la pause, on va essayer de la rejoindre, je crois qu'elle va être ici ce soir, et nous allons la recontacter, et nous aborderions le complément d'information sur le mercure d'entrée de jeu ce soir, à dix-neuf heures trente (19 h 30).

1835 Alors nous nous excusons du contretemps.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

1840 Monsieur Germain, si vous permettez. On a réponse à la question qu'on nous a remise, une question adressée par Internet sur un chalet.

Et on a aussi, bon, retrouvé la présentation de Michel Bérubé sur la productivité de l'omble de fontaine, dont on parlait tantôt. Donc si vous le souhaitez, on pourrait la présenter.

1845 Et puis juste un petit complément d'information que j'ai vérifié dans les notes, pour spécifier concernant le nombre de garrots d'Islande, j'ai mentionné le chiffre de vingt (20) couples de garrots qui avaient été observés dans nos études, c'est mentionné que c'était un échantillonnage de deux cent quatre-vingt-deux (282) tributaires et leurs lacs, on en a choisi une centaine.

1850 Donc on a observé vingt (20) couples de garrots sur une centaine de tributaires et lacs échantillonnés sur un total de deux cent quatre-vingt-deux (282). Donc la population est probablement plus élevée que vingt (20) couples.

1855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

Alors vous pouvez procéder pour le complément.

1860

**PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Monsieur le Président, donc monsieur Vigneault qui posait une question au sujet de son chalet au Petit Lac, et vous excuserez, mon innu est peut-être pas tout à fait au point,

1865 Kaumitshistukuaneu, donc je présume que monsieur Vigneault est voisin de monsieur Jean-Guy Cormier, qui adressait une question aussi hier soir, donc ils ne sont pas touchés par la zone ennoyée. Le chalet est situé à deux kilomètres (2 km) à l'ouest de la route d'accès.

1870 Donc compte tenu qu'ils sont bien à l'extérieur du périmètre ennoyé, il y a pas d'effet prévu sur les poissons qui fréquentent le Petit Lac.

**PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

1875 Madame Émond ou monsieur Gagnon, j'aimerais revenir sur la question de monsieur Vigneault. Ce que je comprends de la question, enfin, il disait: Ma question est quel impact le bassin de Romaine-1 aura-t-il sur le niveau du lac et sur les poissons de ce lac.

1880 Donc je pense que sa question concernait vraiment l'impact sur le lac Kaumitshistukuaneu. Est-ce que vous avez réponse à cette question.

**PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

1885 Comme je vous mentionnais, c'est à plusieurs kilomètres à l'extérieur du périmètre du futur réservoir, donc aucun impact.

**PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Donc il y aura aucun impact sur ce lac.

1890 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Non monsieur.

**PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

1895 OK, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1900 En passant, là ça fait deux (2) personnes qui nous posent une question similaire.

Ce que je comprends, c'est qu'Hydro-Québec a contacté les détenteurs de baux, bien entendu, qui étaient touchés dans la limite des réservoirs, jusqu'à maintenant.

1905 Là on a des gens donc qui ont pas été contactés et qui se posent des questions. C'est pour ça que la réflexion que je me faisais à la suite de cela, c'était de dire, bon bien là, ça veut dire qu'il peut y avoir des gens qui sont relativement près du projet et qui n'ont pas été contactés,

mais qui ont des préoccupations à savoir, effectivement, s'ils n'ont pas été contactés, est-ce que c'est parce que c'est un oubli ou si c'est parce qu'ils sont pas impactés.

1910

Est-ce que ma perception pourrait être correcte, madame Émond.

**PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

1915

Monsieur le Président, tous les gens qui sont directement touchés, soit par le périmètre ennoyé des futurs réservoirs ou soit par l'emprise de la route d'accès ont été contactés.

Par contre, si les gens ont des questions, je les invite à communiquer avec nous. Ça, on est toujours ouvert à répondre à leurs questions.

1920

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1925

Parce que tout dépendra, si on reçoit d'autres demandes, là nous avons reçu deux (2) demandes mais si on voyait qu'il y avait plusieurs autres préoccupations de gens qui vivent dans le secteur, on pourrait essayer de trouver un moyen pour qu'ils soient informés. En tout cas, on verra s'il y a d'autres préoccupations.

1930

S'il y en a pas d'autres, bien, on va dire que ce serait ponctuel comme préoccupation, mais si on avait d'autres demandes où on pourrait s'apercevoir qu'il y a une préoccupation qui déborde le cadre immédiat des réservoirs, à savoir est-ce que je suis touché ou pas, on peut se retrouver avec plusieurs dizaines peut-être de propriétaires de camp, là.

En tout cas, on verra s'il y a d'autres personnes qui nous acheminent des préoccupations à ce niveau-là, on pourra en reparler.

1935

Monsieur Gagnon.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

1940

Oui, Louise Émond aurait un complément à ajouter.

**PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

1945

Monsieur le Président, si vous pensez que ça peut éclairer les gens, peut-être qu'on pourrait mettre à la disposition de la Commission, on a deux (2) cartes avec la localisation de la route, les périmètres ennoyés des futurs réservoirs, la localisation des baux et des caches pour la chasse.

1950

Donc les gens pourraient visuellement confirmer leur position par rapport aux différentes infrastructures. Peut-être que ça pourrait être éclairant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1955 Très bien. Pour le dépôt de ces cartes-là, ce qu'on pourrait faire, vu que c'est peut-être un cas particulier, pour ces cartes-là, on va s'assurer bien entendu – en avez-vous plusieurs copies ici, actuellement?

1960 Parce qu'on vous avait demandé un nombre minimal de copies, et exceptionnellement, peut-être, parce qu'on a des centres de consultation qui sont locaux et c'est une préoccupation qui est terre à terre, je me demandais si on était capable de les déposer, exceptionnellement, ici le plus rapidement possible, pour que les gens intéressés puissent regarder de quoi il en retourne.

**PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

1965 Effectivement, c'est quelque chose qui serait possible. Ce sont d'ailleurs les deux (2) cartes qui sont agrandies à l'arrière de la salle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1970 À l'arrière déjà. Et vous pourrez les communiquer à l'arrière, à madame Gélinas. On va essayer de voir si on peut les déposer immédiatement.

1975 Parce que notre procédure, c'est que nous avons demandé, étant donné que le traitement des documents déposés se fait à Québec, la codification, donc c'est pour ça que l'ensemble des documents, des copies, sont envoyés à Québec, nous on va les codifier et ensuite de ça, nous allons les renvoyer dans les centres de consultation.

1980 Mais dans ce cas-ci, il pourrait y avoir une pertinence, pour gagner du temps, de chercher à les déposer, les rendre disponibles immédiatement. Alors je vous remercie.

Vous aviez aussi un complément d'information sur l'omble de fontaine.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

1985 Oui, Michel Bérubé pourrait faire une présentation de quelques minutes, la présentation est disponible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1990 Très bien.

**PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:**

1995 Oui. Alors monsieur le Président, c'est simplement pour faire, dans le fond, un portrait de la question des impacts sur le poisson, et atténuation et compensation dans le cadre du projet, surtout pour la partie en amont des réservoirs.

2000 Justement, puisque vous avez peut-être de la difficulté à nommer les poissons, alors il y a des photos ici sur les espèces. Donc les espèces de salmonidés présentes dans le bassin de la Romaine, il y a l'omble de fontaine, le touladi, le saumon atlantique évidemment en aval de Romaine-1, il y a l'omble chevalier dont on parlait tout à l'heure, et la ouananiche.

2005 Les autres espèces d'intérêt que l'on retrouve, bon, il y a l'anguille d'Amérique en bas de Romaine-1 encore une fois. Le grand corégone, le grand brochet qui est une espèce qu'on retrouve un peu partout, la lotte qui est un autre prédateur, meunier noir, le meunier de lac, le meunier rouge et la ouitouche.

2010 Donc la communauté de poissons, pour ce qui est de la rivière Romaine, est assez homogène, à part évidemment la section en aval de Romaine-1 où il y a le saumon atlantique et également d'autres espèces.

2015 Pour ce qui est de la partie en amont, il y a le grand brochet qui est assez abondant en poids, quarante-trois pour cent (43 %); le meunier noir, le meunier rouge. L'omble de fontaine représente huit pour cent (8 %) en poids, le touladi sept pour cent (7 %). Et le grand corégone et ménomini rond également.

Comme je mentionnais, le saumon atlantique et l'anguille d'Amérique présents en aval de la Grande Chute.

2020 Les modifications d'habitats qui auront lieu, ce sera sur deux cent quatre-vingt-dix kilomètres (290 km), les quatre (4) réservoirs représentant soixante-dix-sept pour cent (77 %) de la longueur de la rivière.

2025 Il y a trois (3) tronçons à débit réduit entre le barrage et la centrale, comme on a expliqué en début d'audience, et un tronçon asséché en aval de Romaine-1 d'un peu moins d'un kilomètre (1 km), qui représente quatre pour cent (4 %) de la longueur de la rivière. Ça, c'est pour les modifications d'habitats.

2030 Il y a deux (2) tronçons à débit régularisé, c'est-à-dire Romaine entre l'embouchure et la Grande Chute, évidemment, et également il y a un tronçon fluvial qui va rester, qui est la partie amont du réservoir de Romaine-1, comme vous le savez qui est un réservoir au fil de l'eau, donc treize kilomètres (13 km) où, selon nos critères, il reste une circulation d'eau assez rapide pour qu'on parle d'un tronçon fluvial.

2035 On a fait une évaluation approximative des espèces qu'il pourrait y avoir avant et après, en se basant sur l'expérience que nous avons des différents réservoirs, en faisant des comparaisons; et c'est pour les fins de l'évaluation d'impacts les estimations que l'on fait sur les espèces dominantes avant et dominantes après.

2040 Évidemment, si on cherche à voir, est-ce que ça va représenter exactement ça en termes de pourcentage à un pour cent (1 %) près, évidemment, il risque d'y avoir des petites différences, c'est normal. Chaque réservoir a ses particularités. Mais il reste qu'on peut faire une évaluation, environ, on sait les espèces qui vont être dominantes après versus les espèces actuelles.

2045 Donc actuellement, on a une dominance grand brochet, meunier rouge et omble de fontaine. Et par la suite, on aura une dominance plutôt des corégones et des meuniers, meuniers rouges.

2050 Grand brochet également assez présent, mais contrairement à la situation habituelle, particulièrement à la Baie-James où on a une dominance de grands brochets, étant donné que les réservoirs sont relativement profonds, dans ce cas-ci ils seront pas si dominants autant que d'habitude.

2055 Pour ce qui est des mesures d'atténuation et de compensation, il y a différentes espèces visées. Bon, le saumon atlantique évidemment. Je pourrai poursuivre d'ailleurs avec la question du saumon atlantique un peu plus tard, monsieur le Président, je pense que ça vaut la peine de faire le tour du saumon atlantique et des mesures prises, on a une autre présentation là-dessus lorsque ce sera approprié.

2060 Le grand corégone fait l'objet d'un aménagement à la sortie du bassin des Murailles parce qu'il y a une frayère, là, qui existe. Le bassin des Murailles, qui est à la sortie de RO-2, se trouve à être la tête du réservoir Romaine-1, et le fait d'avoir une frayère à corégone importante à la future tête du réservoir, c'est très intéressant.

2065 Et donc, on va réaménager cette frayère-là puisqu'il va y avoir une différence de profondeur à la tête du réservoir par rapport à actuellement. Elle est bien localisée, et on va l'aménager.

2070 J'ai mis grand brochet avec un point d'interrogation pourquoi, parce que dans la rivière Romaine, évidemment, les grands brochets habituellement vont assez bien dans nos réservoirs, dans ce cas-ci il est pas nécessairement dominant mais il va être assez présent, mais en aval de Romaine-1, on a un impact effectivement sur le grand brochet, pour la raison suivante, c'est que les crues de printemps étant beaucoup moins importantes suite à la régularisation des débits, le grand brochet frayant dans la plaine d'inondation ou en bordure de la plaine d'inondation, souvent sur des graminées, évidemment on a évalué les frayères à grand brochet, où elles étaient situées, et comme elles sont situées dans la plaine inondable, on sait que le grand brochet va en

2075

aval de Romaine-1, va probablement diminuer puisque les frayères vont être plus difficilement accessibles.

2080 Et on a choisi de ne pas présenter de mesures d'atténuation pour ça, évidemment, puisqu'on présente un programme très important pour le saumon en aval de Romaine-1, et on voudrait pas évidemment faire un aménagement pour un prédateur des jeunes saumons.

2085 Alors ce serait contradictoire d'investir des millions dans le saumon et puis de faire des aménagements à grand brochet. C'est pourquoi j'ai mis un point d'interrogation.

Pour ce qui est de l'omble de fontaine et de l'omble chevalier, il y a des aménagements proposés dont on a parlé dans des lacs et tributaires.

2090 Et pour ce qui est du touladi et de la ouananiche, ce sont les aménagements dans les futurs réservoirs. Grand corégone, je l'ai déjà mentionné.

2095 L'omble de fontaine, on parle d'aménager des frayères, seuils et déflecteurs dans neuf (9) cours d'eau le long de la route d'accès, qui totalisent environ six hectares (6 ha) de tributaires. Et également, d'ensemencer cinq (5) lacs sans poisson si les politiques du Service canadien de la faune et du MRNF le permettent.

2100 Pour ce qui est de l'omble chevalier, on propose d'ensemencer deux (2) lacs sans poisson, encore une fois si les politiques du SCF et MRNF le permettent, et d'aménager ces lacs-là évidemment pour qu'il y ait des frayères et tout ça.

2105 Donc la problématique de l'omble chevalier, évidemment, il s'agit carrément de déménager la population, étant donné que c'est une espèce qui a un statut, bon, qui pourrait, qui n'est pas officiellement sur la liste des espèces préoccupantes, et sur la Côte-Nord en particulier, n'est pas considérée sur la Côte-Nord préoccupante, mais quand même pour le reste du Québec, oui. Donc on ferait cet effort de faire ce déménagement-là.

2110 Je vous ai parlé tout à l'heure de la problématique des lacs sans poisson. C'est un peu relié à ça, parce que les ombles chevaliers sont les premiers, c'est l'espèce de poisson qui vit la plus au nord sur la planète, l'omble chevalier. Elle est évidemment très endurante au froid et tout ça. Et c'est une espèce qui était la première à recoloniser lorsque les glaciers se sont retirés, et dans certains cas, elle a recolonisé en premier et il y a eu apparition d'obstacles infranchissables, ce qui fait qu'ils se sont retrouvés tout seuls dans ces lacs-là.

2115 Habituellement, l'omble chevalier, c'est une espèce qui a de la difficulté avec la compétition avec les autres espèces. C'est pourquoi on la retrouve, plus au sud au Québec, dans certains lacs, d'ailleurs même dans le comté de Portneuf, il y en a quelques-uns, lacs d'omble chevalier, pour la même raison, et on la retrouve, elle réussit à survivre mieux lorsqu'elle est en allopatrie, c'est-à-dire seule.

2120            Quand elle vit avec de l'omble de fontaine, elle a tendance à séparer sa niche écologique, se retrouver dans le fond, pour pas entrer en compétition avec les autres espèces de salmonidés. C'est une espèce qui supporte mal la compétition.

2125            Alors c'est la raison pour laquelle on en a trouvé dans certains lacs isolés, en hauteur. Et donc, c'est relié effectivement à l'histoire géologique d'ici. Et c'était pas nécessairement une surprise d'en trouver.

2130            Pour ce qui est du touladi, bon, on pense faire un ensemencement initial du réservoir de la Romaine-1, ensuite un aménagement de trois (3) frayères de huit cents mètres carrés (800 m<sup>2</sup>) dans le réservoir pour que la population se maintienne.

2135            Il faut bien comprendre qu'on vise à aménager l'habitat, et que dans ce cas-là, on ne parle pas d'ensemencement à perpétuité mais d'ensemencement pour démarrer la population et qu'en principe, elle devrait se maintenir par la suite, par l'utilisation de frayères aménagées.

2140            Donc ces lieux-là sont déjà identifiés potentiels, où on pourrait aménager ça. Et on estime un rendement annuel d'environ cent quatre-vingt-dix kilos (190 kg), soit cent vingt-cinq (125) captures d'un kilo et demi (1 ½ kg) par année.

2145            Pour ce qui est de la ouananiche, donc à Romaine-4, encore une fois, ensemencement et aménagement de frayères, mais cette fois-ci dans les rivières Beaubert et Katahtauatshupunan. Alors ces deux (2) rivières-là sont très belles, effectivement, et elles ont un fort potentiel. Le rendement annuel estimé est d'environ mille trois cent cinquante (1350) captures d'un kilo (1 kg).

2150            On voit ici un exemple d'aménagement qu'on pourrait avoir pour l'omble de fontaine dans des lacs visés, où on a fait effectivement un diagnostic à savoir, est-ce qu'il y avait des tributaires pour la reproduction ou encore des berges qui pourraient être bonnes pour la reproduction, c'est le cas des fois dans des lacs d'omble de fontaine aussi. Donc on a identifié certains lacs potentiels, et on propose des aménagements, si toutefois les politiques le permettent.

2155            Ici, on voit la rivière en question, qui est une des rivières propices à la ouananiche. Et il y a plusieurs façons d'installer la ouananiche.

2160            Alors évidemment, on prendra toujours des souches locales qu'on va élever en pisciculture, pour avoir le produit de la fraie, faire de l'incubation en rivière et vraiment installer la population dans les réservoirs à partir de souches locales.

Ça, c'est pour le résumé sur les aménagements.

2160            En ce qui concerne les aménagements sur le saumon, on pourrait en reparler d'une présentation particulièrement sur les débits réservés et le saumon. Parce que la problématique

des débits réservés reliés au saumon est associée à une problématique d'aménagement aussi, et on pourrait faire le tour dans une prochaine présentation, si vous voulez.

2165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

2170

---

**ILYA KLVANA**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2175 Maintenant, nous allons aller au registre, pour permettre à des participants de venir poser leurs questions.

Alors la feuille que j'ai devant moi contient des noms enregistrés hier soir, je vais quand même faire l'appel des gens. Monsieur Lionel Arsenault.

2180

Monsieur Daniel Scherrer.

Monsieur Ilya Klvana. Bonjour monsieur.

2185 **PAR M. ILYA KLVANA:**

Bonjour. C'est une question qui s'adresse à la fois à Hydro-Québec et aussi à la MRC, en fait aux représentants de la MRC s'il y en a dans la salle ici.

2190

En fait, la question touche les retombées économiques. Je me demandais si ça avait été envisagé si au lieu de construire l'ensemble du complexe de la rivière Romaine sur une échéance d'à peu près une dizaine d'année, en faisant venir de nombreux ouvriers, de nombreux travailleurs de différents domaines d'un peu partout au Québec, parce qu'on parle quand même de mille (1000), deux mille (2000), voire même jusqu'à deux mille quatre cents (2400) ouvriers dans la pointe, si je me trompe pas, si ce serait pas intéressant, au niveau des retombées économiques pour la région ici, ainsi que pour d'autres aspects aussi, d'échelonner la construction du complexe sur potentiellement trente (30) ou quarante (40) ans, avec moins de travailleurs, donc potentiellement une plus forte proportion de travailleurs de la Minganie.

2195

2200

Étant donné qu'on est une région peu peuplée, on ne pourra pas fournir mille (1000) ou deux mille (2000) travailleurs, c'est impossible. Donc si ça se faisait avec quelques centaines de travailleurs sur une période plus longue, les retombées économiques seraient probablement plus intéressantes, des débouchés d'emplois surtout pour les jeunes diplômés seraient plus intéressants.

2205 Parce qu'on s'entend que peu de gens vont travailler dix (10) ans sur la construction, ça va plus être des périodes de quelques années, selon les corps de métier.

2210 Si par contre, c'était échelonné sur une plus longue période, il y aurait moyen d'avoir, pour les jeunes surtout, des débouchés à plus long terme. Il y aurait aussi moyen que les gens aillent chercher des formations, justement en se disant, bon, il va y avoir du travail pour moi ici.

2215 Même chose pour les entreprises. Les entreprises pourraient s'implanter avec un avenir disons plus certain, en se disant que, bon, on a quelque chose sur un peu plus longtemps. Dix (10) ans, comme ça, ça a l'air long mais en réalité, c'est très court pour se revirer de bord, s'organiser.

2220 Et bon aussi, tout ça, ça toucherait, ça pourrait alléger certaines problématiques qui ont été soulevées, par exemple au niveau du logement, la capacité d'hébergement ici dans la région; si ce serait réparti sur plus longtemps avec moins de travailleurs, ça pourrait être plus intéressant à ce niveau-là.

Autre exemple, la circulation routière, et je pense qu'on pourrait soulever d'autres aspects.

2225 Donc c'est ça, je me demandais si ça avait été envisagé et disons...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2230 Quelle est la position d'Hydro-Québec.

**PAR M. ILYA KLVANA:**

Quelle est la position d'Hydro-Québec, mais aussi la position de la MRC.

2235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons commencer avec Hydro-Québec.

2240 Du côté de la MRC, nous avons un contact écrit avec la MRC; hier, monsieur Cormier a pu répondre à des questions, je sais pas s'il est là cet après-midi. On pourra référer la question, du côté de la MRC ou la municipalité, mais disons que c'est avant tout la MRC, alors on pourra revenir avec un complément de réponse ce soir.

2245 Nous allons commencer néanmoins avec Hydro-Québec. Monsieur Gagnon.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

2250 Oui, l'aspect de l'échéancier de construction, c'est quelque chose qui a été évalué dans le projet de la Romaine. Je vais laisser d'abord Catherine Brouillard développer un peu ce sujet-là, et puis Alain Bourbeau terminera cette question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2255 Alors pourquoi l'échéancier tel que présenté et non un étalement plus prolongé des travaux, pour répondre à la question de monsieur Klvana.

**PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

2260 Monsieur le Président, c'est essentiellement une raison de rentabilité économique. Je dirais qu'au début des études d'avant-projet, le complexe se réalisait sur une période qui était beaucoup plus courte, et puis les coûts étant très élevés et les pointes de main-d'œuvre étant beaucoup plus élevées qu'actuellement, on s'est posé la question, est-ce qu'on pourrait réduire les coûts de projet en allongeant. Et effectivement, c'est ce que ça a produit.

2265 Mais si on allonge trop, on tombe dans l'autre extrême, on perd de la rentabilité.

2270 Alors on a regardé beaucoup de scénarios, sur huit (8) ans, neuf (9) ans, onze (11) ans, douze (12) ans, quatorze (14) ans, et c'est douze (12) ans qui maximisait pour la rentabilité économique.

2275 On a même regardé des scénarios où on commençait par Romaine-4, 3, 2, 1. Je dirais que le nombre de scénarios de réalisation a été regardé très très attentivement, et c'est le scénario actuel qui représente la meilleure rentabilité économique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2280 Avez-vous une analyse de sensibilité qui serait disponible à ce sujet-là, ou c'est un document extrêmement technique et volumineux.

2285 Est-ce qu'il y a moyen d'avoir des synthèses de l'analyse, pour voir la sensibilité.

Si vous dites par exemple, il y a une grosse différence – là, vous nous arrivez à peu près à douze (12) ans au total, d'un bout à l'autre.

**PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

2285 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2290

Si ça monte à quatorze (14) ans, ça fait quoi; sur par exemple quinze (15) ans, ça ferait quoi sur le coût de revient du projet.

**PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

2295

Il y a pas de calcul sur le coût de revient.

**PAR M. ALAIN BOURBEAU:**

2300

Alors écoutez, même un délai d'un an supplémentaire à l'échéancier a des conséquences sérieuses pour nous. On a qu'à penser à l'augmentation des frais d'intérêts sur les sommes qui sont déjà capitalisées.

2305

On parle d'une augmentation des frais de construction, tout simplement à cause de l'augmentation de l'inflation.

On parlerait d'un impact sur les ententes qu'on a signées avec le milieu, il est évident qu'il y aurait un retard, un certain retard dans le versement de certaines sommes.

2310

Il y a des pertes de revenus pour Hydro-Québec. Un retard de mise en service d'un an, c'est quand même des pertes assez importantes, et par conséquent, c'est des pertes aussi pour les deux (2) paliers de gouvernement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2315

Sans tomber dans du détail de chiffres, est-ce qu'il y aurait moyen néanmoins de produire quelques informations à des fins de comparaison, par exemple en disant c'est quoi la sensibilité.

2320

Bon, vous avez mentionné, on sait que vous empruntez de l'argent, vous commencez à construire disons Romaine-2, donc c'est sous emprunt, alors tant que le projet est en construction, si ça prend trois (3) ou quatre (4) ans, vous payez des intérêts annuels sur les sommes empruntées jusqu'à la mise en service.

2325

C'est clair que si on prolonge la construction de deux (2) ans, ça veut dire qu'il y a des sommes empruntées la première année, vous allez payer des intérêts disons sur cinq (5) ans au lieu de trois (3) ans.

2330

Mais pour avoir un (1) ou deux (2) exemples. Parce que je voudrais pas tomber dans le détail, parce que s'il y a eu cinquante-soixante (50-60) scénarios de faits, c'est peut-être pas pertinent de les avoir, mais pour bien illustrer la sensibilité ou les conséquences que ça entraînerait selon vous, est-ce qu'il vous serait possible de faire un petit tableau qui donne trois-

quatre (3-4) exemples, si on étale les travaux, on pourrait faire toutes les hypothèses, mais nous donner des exemples d'augmentation de coûts que ça pourrait entraîner.

2335 Est-ce que c'est possible? Vous pourriez déposer ça à la Commission dans les jours qui suivent. Monsieur Gagnon.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

2340 C'est une question que j'aimerais prendre en délibéré, monsieur Germain, et puis on vous reviendra avec une réponse, si vous permettez.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2345 Je vais vous laisser, alors on pourra s'en reparler, pensez-vous ce soir on pourra en rediscuter, ou demain?

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

2350 On pourrait en rediscuter demain après-midi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Demain après-midi, très bien. Je vous remercie.

2355

Monsieur Klvana.

**PAR M. ILYA KLVANA:**

2360 Peut-être apporter un complément à ma question. Comme là, on parlait de sommes empruntées, évidemment un étalement des travaux ferait en sorte que les sommes empruntées le seraient pas toutes en même temps, donc un étalement aussi des coûts, j'aimerais avoir quelques informations là-dessus, si c'est possible.

2365 Et puis bon, Hydro-Québec parle de la rentabilité pour Hydro-Québec, mais c'est pour ça aussi que la question s'adressait à la MRC, il y a la rentabilité aussi pour la région ici qui serait je pense à considérer.

2370 Donc c'est ça, j'aimerais avoir des réponses là-dessus, en termes de pourcentage de retombées économiques dans la région par rapport à l'ensemble du Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2375            Pouvez-vous nous donner plus de détails, par exemple comme monsieur Klvana vient de dire, sur la façon de comptabiliser les intérêts, lorsque vous développez un projet hydroélectrique. Monsieur Gagnon.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

2380            Henri-Paul Dionne, s'il vous plaît.

**PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:**

2385            Bonjour monsieur le Président. Donc la façon dont les projets sont analysés pour le financement, ce qui arrive, c'est que dans une analyse, dans un projet d'investissement, effectivement nous avons deux (2) éléments qui rentrent en ligne de compte.

2390            Le premier, lorsqu'on fait un déboursé. Mettons dans ce cas-ci, si on prend la première centrale, Romaine-2, j'ai pas l'ordre en tête de grandeur des coûts, mais si on suppose, on pourra le vérifier, mais mettons qu'on ferait un investissement d'un milliard (1 G\$), sur ce montant-là, il faut en emprunter une certaine partie, mettons qu'on parle d'une structure de capital de soixante-quarante (60 %-40 %), ce qui veut dire qu'on va emprunter mettons, sur un projet d'un milliard (1 G\$), six cents millions (600 M\$) et l'autre partie va venir de l'équité de la Société. C'est-à-dire qu'avec ses bénéfices, la compagnie doit investir immédiatement à la mise en service quatre cents millions (400 M\$), et elle emprunte six cents millions (600 M\$), pour faire le total d'investissement d'un milliard (1 G\$).

2400            Et ce montant-là d'un milliard (1 G\$) comprend tous les coûts associés à la construction du projet, ainsi que les intérêts, qui vont représenter la somme à emprunter.

              Sans vouloir entrer dans les détails, je pense que c'est à peu près la façon de procéder.

2405            Et nous, après la mise en service, bien évidemment, on rembourse des frais d'intérêts qui sont répartis sur une analyse mettons de cinquante (50) ans.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2410            Dans l'étude d'impact par exemple, je me souviens, il y avait une référence, je crois que c'est une question d'un ministère du Québec, qui disait, qu'est-ce qu'un retard d'un an du projet entraînerait au niveau financier. J'avais un chiffre, il me semble que c'était autour de quatre-vingt-dix millions (90 M\$) qui avait été indiqué comme réponse.

2415 Un retard par exemple, ce quatre-vingt-dix (90 M\$) ou quatre-vingt-douze millions (92 M\$), je le dis de mémoire, s'explique comment exactement, à ce moment-là, à titre d'exemple, pour mieux apprécier la sensibilité d'un retard.

**PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:**

2420 Bien, de façon qualitative, le retard va faire en sorte que le coût de revient du projet va être sûrement plus élevé, étant donné qu'on va avoir plus d'inflation à dépenser; les travaux vont être reculés dans le temps, donc l'inflation va jouer sur le coût du projet. L'intérêt va venir aussi influencer le coût du projet.

2425 Et ce qu'il est important de savoir aussi, ce sont surtout les revenus qu'on n'aura pas. Donc si on retarde le projet, les revenus de ce projet-là vont être retardés dans le temps.

2430 Donc c'est un manque à gagner qui fait que la Société, par exemple, ne présentera pas un meilleur bilan pour l'année. Si par exemple, on prend un projet, un seul projet en 2020 et on le retarde en 2021, bien, on perd les revenus de l'année 2020.

C'est un peu comme si vous aviez votre fonds de pension et puis vous diriez à votre fonds de pension, cette année, bien, je vais faire zéro pour cent (0 %) parce que je vais attendre à l'année prochaine pour faire de l'argent. C'est pas intéressant du tout.

2435 Alors c'est un peu ça qui arrive pour Hydro-Québec, donc elle perd des revenus, elle perd des bénéfiques. L'actionnaire perd aussi des bénéfiques et des revenus en taxes, etc. Tout ça, c'est retardé d'un an, donc ça a un impact majeur sur le projet, sur les investissements et l'actionnaire.

2440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Klvana.

2445

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Monsieur Germain, j'aimerais compléter, pour le bénéfice de monsieur Klvana.

2450 Le projet de la Romaine va engendrer des retombées économiques, en dépenses de construction dans la région de la Côte-Nord, de un virgule trois milliard (1,3 G\$). Alors on estime que soixante pour cent (60 %) de la main-d'œuvre qui va travailler sur le chantier proviendra de la région administrative de la Côte-Nord, donc c'est beaucoup.

2455 Et puis on a aussi, dans nos pratiques d'affaires, plusieurs mesures pour favoriser l'embauche de firmes régionales, donc certaines mesures incitatives quant aux valeurs de contrats qui sont accordés dans les appels d'offres.

2460 Il y a aussi des clauses de sous-traitance qui permettent, qui favorisent les industries régionales de pouvoir travailler avec les grands entrepreneurs qui viennent de l'extérieur de la région. Donc les grands entrepreneurs ont un bénéfice à venir engager des firmes régionales, et par ce fait même, la région développe de l'expertise, il y a des nouvelles industries, des nouvelles entreprises qui peuvent démarrer, et puis ces entreprises-là ensuite peuvent exporter leur expertise dans d'autres régions par la suite.

2465 Donc le projet est étalé sur onze (11) ans, c'est une grande période de temps pour la région, et c'est beaucoup d'emplois et beaucoup de retombées économiques.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2470 Monsieur Dériger.

**PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

2475 Monsieur Gagnon, vous dites que soixante pour cent (60 %) des emplois seront pour la région, c'est ce que j'ai compris.

2480 De quelle façon que le soixante pour cent (60 %) est établi, est-ce que c'est en fonction de projets similaires ou si c'est en fonction de la main-d'œuvre disponible actuellement dans la région.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

2485 On a une figure que Louise Émond pourrait présenter, mais le chiffre provient de l'expérience d'Hydro-Québec dans d'autres chantiers, et puis on pourrait montrer certains exemples de projets récents, si vous le permettez.

**PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

2490 Pour l'instant, on va attendre; on va voir le développement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2495 Du côté de la MRC, on m'a informé que quelqu'un pouvait apporter un complément de réponse.

Oui madame, si vous voulez vous avancer, j'ai vu votre nom passer tout à l'heure, madame Duquette. Alors si vous voulez vous avancer ici.

2500 Bonjour madame, je vous donne la parole pour la réponse.

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

2505 Merci, Nathalie De Grandpré, directrice de la MRC de Minganie.

La préoccupation qui est énoncée, on l'a eue et on l'a eue dès le départ des pourparlers avec Hydro-Québec. Et à toutes les fois, bon, c'était plus en début de discussion qu'on a parlé des périodes de temps qu'allait durer la construction, et à toutes les fois, nous avons fait des représentations afin qu'effectivement, la période de construction soit la plus longue possible, parce qu'on avait exactement ces préoccupations-là, afin de diminuer l'impact, la capacité qu'on avait comme milieu à prendre tout le chamboulement, dans le fond, que va amener le projet.

2510

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2515 Si je comprends bien tout à l'heure de l'explication de madame Brouillard, je crois, au début il était estimé, il y a quelques années, de faire un calendrier plus condensé de construction.

À ce moment-là, est-ce que vous avez participé aux discussions dès le début, et est-ce que ce calendrier de construction a évolué avec les discussions que vous avez eues avec Hydro-Québec.

2520

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

En fait, moi j'ai vu passer peut-être, il y a eu une période que j'ai vue qui était un peu plus longue. Au cours des moments, bon, on a été interpellé par des tables d'information et d'échange, et c'est à travers ces tables-là que parfois, bon, on nous amenait l'information, le projet sera sur une période plus courte.

2525

Au début, c'était plus long qu'onze (11) ans, et c'est là qu'on faisait toujours des représentations.

2530

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Actuellement, pour ce qui est de la durée prévue des travaux, est-ce que ça vous apparaît acceptable.

2535

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

2540 Acceptable! Il faudrait, écoutez, on se sentait pas – on a fait des représentations, mais on sentait pas qu'on pouvait avoir vraiment une influence. Donc c'est difficile à juger, je vous dirais.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2545 Disons, quand je parle d'acceptable, j'ai pas dit idéal ou souhaité, mais acceptable, dans ma compréhension du terme, bon, ce n'est pas nécessairement ce qu'on avait mais on accepte disons l'argumentation qui nous a été présentée.

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

2550 Pardon? J'entends mal.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2555 J'accepte, c'est-à-dire c'est peut-être pas l'idéal, j'accepte quelque chose parce que j'accepte l'argumentation qui m'est présentée pour justifier la mesure ou la durée.

C'est dans ce sens-là que je disais, est-ce que ça vous est acceptable. Est-ce que vous acceptez l'argumentation qu'Hydro-Québec vous a donnée ou elle ne vous convainc pas.

2560

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

On a accepté l'argumentation qui nous a été donnée.

2565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans ce sens-là. Alors je vous remercie.

2570 Alors monsieur Klvana, bien entendu, si vous voulez en discuter, réagir, parce que le but de la première partie d'audience n'est pas de réagir aux réponses obtenues, c'est la deuxième partie qui sert à cela, bien entendu vous êtes invité, on pourra en discuter à l'intérieur de votre mémoire.

2575 Oui, monsieur Gagnon.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

2580 Oui, juste pour compléter. L'échéancier de construction qu'Hydro-Québec Production propose, c'est une partie importante du projet, ça fait partie du projet au même titre qu'une variante de barrage ou qu'une variante de route.

2585 Donc c'est pas un élément qui est facilement, où on va facilement rouvrir les discussions pour réviser un échéancier de projet, d'un projet aussi complexe. Ça fait partie de la rentabilité et du rendement de projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est beau.

2590 Alors monsieur Klvana, ça va?

**PAR M. ILYA KLVANA:**

2595 Peut-être demander une précision. On parle de soixante pour cent (60 %) de la main-d'œuvre qui viendrait de la région de la Côte-Nord, avez-vous des chiffres pour ce qui est de la Minganie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2600 Pour la Minganie, monsieur Gagnon.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

2605 Non. Dans les pratiques d'affaires d'Hydro-Québec, on calcule dans les régions administratives du Québec. Donc les chiffres qu'on présente, c'est pour la région de la Côte-Nord.

2610 Mais soyez sans crainte, il va y avoir beaucoup d'emplois quand même générés par le projet dans la MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2615 Dans le domaine de la construction, ça fonctionne comment, déjà. Les entrepreneurs doivent prendre la main-d'œuvre avant tout sur la Côte-Nord.

Ça marche comment, déjà, dans le domaine de la construction, pour le recrutement.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

2620 Oui. C'est la Commission de la construction du Québec, donc ça fonctionne par bassins d'emploi et ça fonctionne donc aussi par région administrative du Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2625 Donc si je comprends bien, c'est-à-dire il peut pas y avoir de sous-bassins, est-ce qu'il peut y avoir des sous-bassins de recrutement ou c'est vraiment un bassin, c'est-à-dire c'est Côte-Nord, donc l'entrepreneur choisit qui il veut dans la Côte-Nord, ou s'il faut qu'il aille, il y a des contraintes qui peuvent exister.

2630 Êtes-vous familier avec cet aspect.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

2635 Non, il faudrait que je prenne en délibéré aussi cette question et on pourrait revenir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2640 Très bien. À ce moment-là, on irait en complément d'information, à savoir est-ce qu'on peut marcher par sous-bassins de main-d'œuvre.

Ça vous va, monsieur Klvana?

**PAR M. ILYA KLVANA:**

2645 Oui.

Est-ce que vous me permettez de poser une question connexe un peu à tout ça, encore une fois au niveau d'Hydro-Québec et de la MRC?

2650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, oui, allez-y.

**PAR M. ILYA KLVANA:**

2655 Je voudrais savoir comment ça se fait que les ententes qui ont été négociées ou l'entente qui a été négociée entre Hydro-Québec et la MRC, comment ça se fait que l'entente est confidentielle, comme ça nous a été confirmé je pense lundi soir, alors que la MRC négocie au nom de tous les habitants de la Minganie, et qu'Hydro-Québec négocie, c'est sûr, c'est une

2660 société d'État, donc c'est pas un ministère mais Hydro-Québec est quand même liée à tous les contribuables québécois.

Donc comment ça se fait que ça, on n'a pas accès au contenu de l'entente.

2665 La réponse du fait qu'il y a des intérêts commerciaux, moi personnellement, ne me satisfait pas. Je pense que quand c'est négocié en notre nom, je voudrais savoir un peu plus de détails sur le pourquoi qu'on n'a pas accès à ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2670 Je peux comprendre votre point de vue.

J'inviterais la MRC à revenir donner un complément d'information, sur quelle base, autrement dit disons d'affaires ou légale, une MRC ou une municipalité peut demander à ce qu'un document, une entente soit conservée confidentielle. C'est de cette façon-là que nous pourrions poser la question.

Bonjour madame.

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

Rebonjour. En fait, l'accès au document est régi par la Loi de l'accès aux documents, qui est une loi provinciale pour tous les organismes publics.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc l'organisme public, selon le type de document, donc un document de type contractuel, donc la municipalité ou la MRC a le pouvoir, en invoquant – c'est quelle loi déjà, vous avez dit?

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

C'est soit la Loi d'accès aux documents ou la Loi d'accès à l'information, mais il me semble que c'est la Loi d'accès.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce serait la Loi d'accès à l'information.

2700 Donc ça veut dire, une MRC ou une municipalité a la possibilité d'invoquer un article de la loi pour ne pas divulguer une information. Donc ce serait la base légale, c'est ça?

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

2705 Effectivement. Pour refuser d'émettre un document.

Mais de toute façon, toute émission de document est sur la base de cette loi-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2710

Donc ça, c'est fréquent? Ici par exemple, est-ce que c'est la première fois que ça se passe ou si ça arrive pour d'autres types de contrats ou d'ententes qui sont signés avec des fournisseurs ou autres, à votre connaissance?

2715 **PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

C'est rare, parce que la base de cette loi-là, c'est de rendre les documents accessibles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2720

Très bien. Donc je pense que la réponse est claire.

Vous comprenez, monsieur Klvana, on peut questionner, il est clair que les municipalités ont ce pouvoir-là, ce n'est pas la première fois qu'une commission assiste à des municipalités qui se prévalent des clauses de la loi.

2725

Bien entendu, vous pouvez commenter la chose dans un mémoire.

**PAR M. ILYA KLVANA:**

2730

Oui, mais moi, j'aimerais savoir, spécifiquement dans la loi, j'aimerais avoir la clause qui dit, qui permet justement aux municipalités ou aux MRC de faire ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2735

Madame, est-ce que vous pourriez nous faire une petite recherche et nous identifier l'article de la loi qui permet ceci.

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

2740

Effectivement, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2745            Alors vous pourrez nous revenir. Nous allons faire le suivi, et si vous n'êtes pas là, monsieur Klvana, de toute façon nous allons déposer la réponse.

**PAR M. ILYA KLVANA:**

2750            OK, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2755            Bienvenue.

---

**GAÉTAN CASSIVY**

2760            **PAR LE PRÉSIDENT:**

                 Je vais maintenant inviter monsieur Gaétan Cassivy. Bonjour monsieur.

**PAR M. GAÉTAN CASSIVY:**

2765            Bonjour. Gaétan Cassivy, citoyen de Havre-Saint-Pierre.

                 Si je me trompe pas, une des conditions pour la réalisation du projet, c'est que les citoyens qui sont touchés soient d'accord, en accord avec ce projet-là.

2770            **PAR LE PRÉSIDENT:**

                 Donc nous allons acheminer votre question à Hydro-Québec. On pourrait aussi aller du côté de la municipalité.

2775            Monsieur Gagnon.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

2780            Oui. Hydro-Québec a trois (3) critères pour construire des projets de cette envergure-là, donc un des critères, c'est l'acceptabilité sociale du milieu.

                 Par acceptabilité sociale, on entend l'acceptabilité des communautés en général, donc les MRC et les municipalités qu'elles représentent, ainsi que les communautés autochtones.

2785

On convient par contre que ce ne sont pas nécessairement tous les gens qui sont d'accord avec un projet de ce type-là, les gens ont des opinions parfois divergentes de celle d'Hydro-Québec.

2790 Donc Hydro-Québec ne recherche pas un consensus mais plutôt une acceptabilité sociale générale des communautés d'accueil qui représentent dûment les différents citoyens des régions ou les communautés autochtones.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2795 Donc ce serait municipalités et communautés autochtones.

Oui, monsieur Cassivy.

2800 **PAR M. GAÉTAN CASSIVY:**

OK. Ça, c'était, pour faire suite un peu, c'est parce qu'en tant que citoyen, je me demandais comment que je pouvais avoir une idée juste, voir si je pouvais être en accord ou en désaccord avec le projet du promoteur, en étant tenu dans l'ignorance de ce que la MRC a signé, étant donné qu'elle représente les citoyens.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2810 Alors nous pouvons réadresser la question à la MRC.

Donc ni plus ni moins, c'est pourquoi l'entente est maintenue confidentielle du côté de la MRC, ce serait en substance la question de monsieur Cassivy.

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

2815 En fait, c'est Hydro-Québec qui nous demandait de la maintenir confidentielle. On avait l'ouverture à la mettre sur la table.

2820 Pour eux, ça représente, ils nous disaient, des éléments au niveau commercial auxquels ils tenaient, c'est la raison qu'ils nous donnaient pour garder l'entente confidentielle.

Et pourquoi ça a été fait, en fait ce sont des élus municipaux qui siègent à la table de la MRC, et donc à titre de représentants des citoyens, c'est en ce sens-là que c'est eux qui ont pris les décisions.

2825

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ils ont accepté de maintenir l'entente confidentielle, c'est ce que nous devons comprendre.

2830

Donc cette décision relève des élus municipaux. Et quand on dit des élus municipaux, est-ce que ça relève, à ce moment-là, ces décisions-là, est-ce qu'elles ont été prises par résolution municipale ou vote au conseil municipal.

2835

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

L'ensemble de l'entente a effectivement été acceptée par résolution; les municipalités ne décident que par résolution ou règlement.

2840

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il serait possible d'avoir une copie des résolutions?

2845

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

Oui, sans problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2850

Je vous remercie.

Alors monsieur Cassivy.

**PAR M. GAÉTAN CASSIVY:**

2855

Oui, j'aurais eu d'autres questions par rapport à l'entente, mais étant donné qu'on est tenu...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2860

Vous pourrez commenter. Une décision donc des conseils municipaux par résolution, ce qu'on comprend, ce serait une décision de l'ensemble des municipalités.

2865

Toutes les municipalités de la MRC ont été d'accord pour que l'entente demeure confidentielle?

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

2870 On se comprend que la résolution, ce qu'elle dit, c'est qu'elle accepte l'entente avec Hydro-Québec et donc, ça inclut la confidentialité. Mais ça leur avait été fait mention, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2875 Donc ça implique l'acceptation de l'ensemble de l'entente.

Donc c'est la réponse qu'on obtient. Vous avez le droit à votre opinion sur ça. Si vous voulez nous présenter un mémoire, ça va nous faire plaisir de vous entendre.

**PAR M. GAÉTAN CASSIVY:**

2880 Mais si j'ai bien compris, ça a été présenté de la part d'Hydro-Québec d'être confidentiel.

2885 Donc j'aimerais savoir quel avantage Hydro-Québec a à garder tous les citoyens de la MRC dans l'ignorance face à ce projet-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon.

2890 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Alain Bourbeau.

**PAR M. ALAIN BOURBEAU:**

2895 Alors c'est quand même une pratique d'affaires qui nous caractérise, avec toutes les ententes qu'on a signées dans le projet actuel, mais aussi dans les projets passés.

2900 Alors il y a des considérations commerciales pour lesquelles j'élaborerai pas ici aujourd'hui, que nous préférons garder confidentielles.

2905 Alors à cet effet, lorsque nous négocions avec nos partenaires, nous demandons à nos partenaires si – il y a une clause à l'entente qui demande que nos partenaires conservent l'entente confidentielle.

Et c'est vrai avec l'entente que nous avons signée avec la MRC, mais c'est les mêmes choses avec l'entente qu'on a signée avec les communautés innues.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

2910

J'aimerais aussi ajouter en complément deux (2) points.

2915

Concernant, bon, les ententes, Hydro-Québec est toujours en discussion avec la communauté de Mingan, donc étant donné que ce sont des sujets délicats, c'est aussi une des raisons pour lesquelles on souhaite que les ententes demeurent confidentielles.

Et puis un élément additionnel sur l'acceptabilité sociale du milieu, on parle beaucoup des ententes mais c'est pas seulement les ententes, l'acceptabilité sociale.

2920

Les ententes, c'est un point culminant après plusieurs années de la présence d'Hydro-Québec dans le milieu, mais on a fait, durant les cinq (5) dernières années, plusieurs tables d'information et d'échange, on a rencontré les différents organismes sociaux, communautaires, récréotouristiques, associations de chasse et pêche, clubs de motoneige.

2925

Il y a eu des ateliers de travail sur les retombées économiques, sur les impacts du projet, sur la foresterie.

2930

Il y a eu des bulletins d'information aussi. Donc Hydro-Québec et ses employés ont été présents depuis plusieurs années dans le milieu, donc l'information s'est diffusée dans le milieu à travers plusieurs moyens.

Et c'est aussi comme ça qu'on est à même de juger de l'acceptabilité sociale d'un projet, par les préoccupations dont le milieu nous fait part et qu'on peut intégrer dans le projet.

2935

**PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Monsieur Gagnon, est-ce que vous pouvez nous expliquer, vous parlez de considérations commerciales qui sont en cause, est-ce que vous pouvez nous expliquer en quoi ça consiste.

2940

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

2945

Comme Hydro-Québec n'a pas terminé ses discussions et ses négociations avec la communauté de Mingan, de rendre public ce genre d'entente là, vous comprendrez que quand on négocie, il y a des aspects très confidentiels dans les différents fonds qui sont négociés, dans les différentes modalités des fonds.

2950

Donc par respect pour les négociations en cours entre la communauté d'Ekuanitshit, Hydro-Québec, nous, on considère que c'est prématuré de les rendre publiques, par respect pour le comité de négociation.

**PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Ma question n'est pas de les rendre publiques. C'est en quoi ça consiste.

2955 Est-ce que vous pouvez nous donner des exemples de considérations commerciales, si c'est pas sur ce projet-ci mais sur d'autres, des exemples de considérations commerciales qui font en sorte qu'une entente peut devenir confidentielle.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

2960 Bien en fait, c'est sur la nature des fonds, le montant des fonds, les échéanciers de versements, les taux d'actualisation, les taux d'indexation. Donc c'est ces critères-là qui sont de nature commerciale.

2965 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:**

2970 Oui, deux (2) petites questions ou deux (2) sous-questions.

Vous disiez qu'une des raisons pourquoi ça ne peut être rendu public, c'est parce que vous êtes en négociation avec une communauté qui n'avait pas encore signé.

2975 Est-ce que ça implique que lorsqu'elle aura signé, on pourrait le rendre public. Première question.

2980 Deuxième question, si vous êtes pas capable de le rendre public, est-ce qu'on peut au moins connaître les chapitres sous lesquels les fonds ont été versés, les groupes; dire par exemple, les fonds ont été versés pour ça, ça, ça, sans avoir nécessairement les montants d'argent, si c'est impossible, mais au moins les têtes de chapitre pour chacune des subdivisions du fonds.

2985 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

On pourrait répondre à cette question-là par la présentation dont je vous parlais plus tôt cet après-midi, on a préparé une présentation qui élabore un petit peu les objectifs derrière les ententes, et les différents types de fonds qui sont à l'intérieur de celles-ci.

2990 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:**

Et ma première sous-question.

**PAR M. ALAIN BOURBEAU:**

2995

À savoir si elles seraient rendues publiques une fois que toutes les ententes ont été négociées et signées, écoutez, comme il y a une clause de confidentialité dans chacune de ces ententes-là, si les parties s'entendent toutes pour évidemment rendre publiques ces ententes, il y aurait pas de problème à ce moment-là. C'est une décision qui va être prise entre les parties.

3000

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors pendant que vous préparez la présentation, je vous remercie, madame Paul, vous voulez faire un commentaire.

3005

**PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Oui. Monsieur Delaître, ici à ma gauche, aimerait ajouter quelque chose par rapport aux préoccupations du public.

3010

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

3015

**PAR M. FRANÇOIS DELAÎTRE:**

En fait, ce que je voulais dire, c'est que nous autres non plus, on n'a pas accès aux ententes, juste pour vous dire, dans le cadre de l'analyse du projet.

3020

Par contre, pour nous, la tenue des audiences publiques, c'est une excellente tribune pour vous, pour les gens du milieu, pour nous faire part de vos préoccupations.

3025

Parce que dans le cadre de la procédure qu'on applique, on parle de la Loi sur la qualité de l'environnement, mais pour nous, l'environnement, c'est quelque chose qui inclut notamment les préoccupations sociales.

3030

Et dans le cadre de ce projet-là, d'ailleurs, on a fait un gros travail, un gros travail qu'on poursuit en étant ici avec vous.

3035

Donc soyez assurés que les préoccupations dont vous nous faites part sont prises en compte par nous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3035

Très bien.

Oui, monsieur Gagnon, pour la présentation.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

3040

Donc je vais vous présenter ici une présentation sur la synthèse des ententes qu'Hydro-Québec a signées avec les communautés d'accueil.

3045

Donc le cadre des ententes, donc c'est une pratique d'entreprise qui existe chez Hydro-Québec depuis plusieurs dizaines d'années, donc c'est une pratique d'affaires de négocier et signer des ententes dans les grands projets de développement au Québec, chez Hydro-Québec, parce que l'acceptabilité sociale, c'est une condition essentielle de réalisation d'un projet chez Hydro-Québec.

3050

Il y a un critère environnemental, un critère technique, mais l'acceptabilité sociale est aussi très importante.

3055

Donc il y a différentes ententes qui sont intervenues entre Hydro-Québec, dont la première qui a été signée le 21 janvier 2008, avec la MRC de la Minganie, quelques semaines avant le dépôt de l'étude d'impact.

On a signé une entente, l'entente de Nutashkuan, le 4 juillet dernier.

On a, le 9 octobre 2008, signé une entente avec Unaman-shipu et Pakua-shipi.

3060

Et puis la semaine dernière est intervenu un accord de principe entre Hydro-Québec et Ekuanitshit, en vue de poursuivre nos discussions sur une entente.

3065

Donc les objectifs généraux qu'on poursuit par les ententes, c'est d'abord de créer un cadre de coopération entre Hydro-Québec et le milieu. Donc Hydro-Québec va être présente longtemps dans le milieu, par la construction et l'exploitation, donc c'est important de développer un cadre de travail.

3070

C'est de concilier les intérêts respectifs d'Hydro-Québec et du milieu. Donc c'est de favoriser aussi l'intégration d'un projet important dans son milieu d'accueil, donc un projet sur un grand territoire, sur une dizaine d'années, donc c'est important que ce soit bien fait.

3075

Et on veut aussi tenir compte des préoccupations exprimées par le milieu. Donc à travers ces ententes-là, on est à même de recevoir les préoccupations du milieu et d'y répondre.

Les objectifs spécifiques. Des ententes donc avec les communautés innues d'abord, c'est de favoriser une participation au projet, de favoriser le développement social et économique de ces communautés.

3080 Et aussi, un objectif important de protection de la culture. Et dans le cas des communautés innues, le maintien de Innu Aitun, c'est-à-dire le mode de vie traditionnel et la relation qu'ils entretiennent avec le territoire. C'est aussi quelque chose de très important.

3085 Donc les ententes avec les Innus prévoient une gestion conjointe des fonds entre Hydro-Québec et une société qui est formée à travers les ententes.

Il y a des modalités de versements des sommes qui constituent les fonds, qui sont décrites dans les ententes.

3090 On prévoit aussi des mesures pour favoriser l'octroi de contrats de manière gré à gré. Donc lorsqu'on élaborera le projet, il y a certains contrats qui pourront être donnés, pour certains volets de la construction, qui pourront être offerts aux communautés autochtones.

Il y a une participation innue au suivi environnemental qui est prévu.

3095 Et c'est important de mentionner qu'il y a aucun préjudice envers les droits revendiqués, lors de la signature de ces ententes.

3100 Les différents fonds prévus, il y a des fonds de formation qui sont là pour appuyer la formation pour des emplois en rapport avec le projet, donc permettre aux gens d'avoir une formation pour pouvoir travailler sur les chantiers d'Hydro-Québec.

3105 Un fonds de développement économique et communautaire, pour favoriser du développement économique, social et communautaire, donc par différentes initiatives qu'ils peuvent proposer.

Il y a des fonds de promotion des activités traditionnelles; donc encourager le retour sur le territoire pour la pratique des activités traditionnelles.

3110 Il y a des fonds d'insertion, donc un fonds qui permet la mise en place de projets destinés à favoriser l'intégration du projet dans son milieu d'accueil.

3115 Et un fonds du patrimoine innu, qui est là pour contribuer à la réalisation d'études et de travaux liés à la culture innue ainsi qu'à l'archéologie. Ça peut être aussi des études sur la généalogie et sur la toponymie, aussi, qui peuvent être incluses à l'intérieur de ça.

Les objectifs visés par l'entente avec la MRC, c'est de favoriser des initiatives à caractère économique, social et culturel, et favoriser l'insertion du projet sur le territoire.

3120 Donc la gestion des fonds est sous la responsabilité de la MRC. Les modalités de versements des sommes aux fonds constitués par la MRC sont aussi prévues à l'intérieur de l'entente.

Et dans cette entente-là, on constitue un comité conjoint de suivi de l'entente, un comité qui regroupe des représentants de la MRC et des représentants d'Hydro-Québec.

3125

Donc il y a principalement quatre (4) fonds. Donc le fonds des travaux correcteurs, qui est là pour soutenir le développement sur le territoire d'infrastructures requises par la croissance démographique résultant du projet. Donc un projet de cette ampleur-là va attirer des gens, il y a des familles qui vont rester dans la région, donc il faut que les municipalités ou la MRC revoient les infrastructures.

3130

Un fonds d'insertion, qui permet la mise en place de projets destinés à favoriser l'intégration du projet dans son milieu d'accueil.

3135

Un fonds de développement régional, qui soutient différents projets, culturel, social, environnemental et communautaire, ou des projets économiques.

3140

Et un fonds d'autorisations gouvernementales, dont l'objectif est de soutenir la MRC de la Minganie dans ses activités de communication et d'information auprès des différents publics sur son territoire.

Donc en résumé, ces ententes tiennent compte des particularités propres à chacune des communautés, donc chaque communauté a des préoccupations particulières, on en tient compte.

3145

Elles s'inspirent d'ententes passées qu'Hydro-Québec a déjà signées dans des projets comparables.

3150

Et puis très important, ces négociations-là sont menées dans un cadre d'équité et en fonction des besoins de chaque communauté, des besoins qui intègrent leurs préoccupations et leurs besoins.

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3155

Je vous remercie.

Monsieur Cassivy.

3160

**PAR M. GAÉTAN CASSIVY:**

Oui, j'aurais une question qui pourrait peut-être s'adresser à la MRC. C'est étant donné que j'ai vu qu'il y avait un fonds pour des travaux correcteurs.

3165 Suite à l'annonce qu'Hydro-Québec s'en venait ici, moi j'ai une demeure, et ma demeure, pas juste la mienne, toutes celles-là du village, toutes les demeures, les prix des maisons ont augmenté. Le taux d'évaluation municipale a monté, les taxes montent.

3170 Les appartements, ceux-là qui ont pas les moyens de s'acheter une maison, ils restent en appartement, le prix des appartements, il a pas doublé, là, depuis les cinq-six (5-6) dernières années, mais ça doit pas être loin.

3175 Ça fait que le fonds des travaux correcteurs, la MRC, est-ce qu'elle a prévu commencer bientôt à corriger. Parce qu'elle a déjà du retard à reprendre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

3180 Madame.

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

3185 Les fonds de travaux correcteurs sont dévolus directement aux municipalités locales; on sert, si on veut, effectivement ils passent par la MRC.

Donc je vous dirais que c'est la municipalité, dans votre cas, de Havre-Saint-Pierre qui peut vous répondre sur l'utilisation des fonds.

3190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté de la municipalité, a-t-on un représentant dans la salle cet après-midi? Je suis pas certain.

3195 **PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

Monsieur Cormier devait venir, et en fin de compte, en tout cas quand je me suis levée pour venir ici, il était pas là.

3200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur, si vous pouvez vous avancer.

3205 Par exemple, quelles pourraient être les utilisations envisageables concernant la municipalité d'Havre-Saint-Pierre d'un fonds de travaux correcteurs.

Est-ce que ça pourrait, par exemple, être destiné à de l'approvisionnement en eau potable ou à assurer des services à un meilleur coût pour les citoyens.

3210 **PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

Je suis représentant d'une municipalité de la MRC de Minganie, Rivière-Saint-Jean-Magpie.

3215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Alors vous pouvez répondre, et on essaiera d'avoir un complément de réponse avec la municipalité de Havre-Saint-Pierre, lorsque la personne, probablement que ça va aller à ce soir parce que dans la journée, il avait plus de difficulté d'être présent.

3220

Alors je vous donne la parole.

**PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

3225 Pour répondre pour les travaux correcteurs, c'est qu'à la municipalité de Rivière-Saint-Jean-Magpie, on n'est pas encore rendu pour savoir qu'est-ce qu'on va pouvoir – on a fait une étude, qui nous a été demandée par Hydro-Québec, et on l'a déposée.

3230 Et puis on a une réunion vendredi matin, justement, pour savoir c'est quoi, comme travaux correcteurs, qui peut être admissible par rapport au projet de la Romaine.

Et puis après vendredi prochain, vendredi qui s'en vient, on va pouvoir vous répondre là-dessus. Mais là, pour tout de suite, on peut pas vous répondre parce qu'effectivement, on est dans l'incertain, nous autres aussi.

3235

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3240 Très bien. Alors si vous pouvez nous faire un suivi, ou bien vous pouvez venir nous présenter un mémoire, également, qui pourrait traiter de cet aspect. A ce moment-là, on pourrait échanger avec vous.

**PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

Ça va être fait dans le mémoire.

3245

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

3250            Alors monsieur Cassivy, alors on va essayer d'avoir une réponse ce soir du côté de la municipalité, qu'est-ce qu'elle envisage avec notamment le fonds des travaux correcteurs.

**PAR M. GAÉTAN CASSIVY:**

3255            Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

3260

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Monsieur Germain, on a la réponse sur la question des sous-bassins.

3265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

3270

Louise Émond.

**PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

3275            Monsieur le Président, il y a pas de sous-bassin de travailleurs à l'intérieur de la région 09.

3280            Cependant, je pense qu'il est raisonnable de penser qu'étant donné la proximité de Havre-Saint-Pierre, tous les travailleurs qui seront disponibles et disposés à travailler vont avoir un très net avantage, considérant leur proximité du chantier, puisque ça va signifier que les entrepreneurs auront pas de frais de déplacement additionnels à déverser.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3285            Donc la logique veut que l'entrepreneur vérifierait la proximité avant, c'est ce que vous nous dites.

**PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

3290            Effectivement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

3295

---

**YVES THÉRIAULT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais voir, il est quatre heures vingt-cinq (4 h 25), on peut peut-être passer rapidement quelqu'un; si la question est un peu plus complexe et que la personne est présente ce soir, on peut aussi commencer maintenant et terminer en début de soirée.

3305

Monsieur Yves Thériault.

Oui, madame.

**PAR Mme MARILÈNE LAROCQUE:**

Juste avant d'entendre monsieur Thériault, Marilène Larocque, Direction de santé publique.

3315

J'aurais peut-être un commentaire à faire, là, complément d'information en tout cas pour l'auditoire, concernant la question qu'a soulevée l'interrogateur précédent, par rapport au marché résidentiel, par exemple.

3320

Et puis bien, ce que ça soulève, ça, c'est la question des impacts psychosociaux dont on n'a pas encore parlé, en tout cas pas depuis que je suis ici, depuis hier après-midi, là.

3325

Donc la problématique, au niveau social, par rapport à ce projet-là, elle est claire et ça, ça en est un bel exemple. Donc les gens s'inquiètent par rapport au fait que le prix des maisons risque d'augmenter, qu'ils risquent de pas avoir les moyens de s'héberger à bon prix, qu'il y a peut-être un problème d'équité entre ceux qui vont bénéficier du projet et ceux qui sont plus pauvres et qui vont en bénéficier moins, donc un écart riches-pauvres.

3330

Donc ça, c'est des impacts qui sont réels mais qui, au niveau des évaluations environnementales, sont peu documentés et peu, aussi, suivis parce que les notions fondamentales sont peut-être pas là encore en ce moment.

Et puis quelque chose qui découle de ça, bien pas qui en découle mais peut-être une chose à faire par rapport à ça, c'est de mettre en place une bonne communication avec les

3335 citoyens. Donc d'avoir de la transparence et d'éviter justement qu'il y ait tant de choses que ça qui sont gardées secrètes.

3340 Donc une des avenues de solution, par rapport aux problèmes psychosociaux, c'est d'être transparent et puis que les gens qui sont affectés par le projet soient informés, mais sur tous les aspects du projet dès le début.

3345 Donc je comprends qu'Hydro-Québec a fait beaucoup de démarches pour informer les gens, mais ce qui semble ressortir déjà depuis quelques fois, c'est que les gens, ils savent pas exactement, au niveau financier, comment ça va se passer, et puis il y a des inquiétudes à ce niveau-là, à ce que je vois, là.

Donc c'est un commentaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3350 Oui, effectivement, vous avez raison. C'est certain que c'est légitime qu'on voie les gens arriver, se posent des questions, qu'est-ce qu'il y a dans l'entente, etc. C'est très légitime effectivement, vous avez raison sur ce point-là.

Monsieur Dériger.

3355

**PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Madame Paul, vous avez un commentaire à ce sujet.

3360 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

3365 Oui, sans vouloir hypothéquer le temps consacré pour monsieur Thériault, vu qu'on est en fin de séance, c'est simplement pour vous mentionner qu'il y a avec nous, au ministère, un spécialiste des impacts psychosociaux; si vous voulez revenir sur la question, il est disponible pour exprimer nos préoccupations.

3370 La façon dont on traite ce genre d'impacts là qui, comme l'a dit madame Larocque, c'est très différent du biophysique, on a beaucoup moins d'historique. Mais on est disponible pour en parler quand vous voulez.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3375 Effectivement, la question des impacts psychosociaux, ça fait un nom un peu plus long, mais ce que j'en retiens, un impact psychosocial est avant tout, ça peut être un changement appréhendé ou un changement vécu, qu'il soit positif ou négatif.

Par exemple, je vais donner l'exemple d'une naissance dans une famille, l'arrivée d'un nouvel enfant, ou une mortalité, exemple. Ce sont des exemples d'impacts psychosociaux, pour essayer d'approprier la terminologie.

3380

Alors on pourra revenir sur ce point-là.

Monsieur Thériault, je vais vous laisser commencer; si on a besoin de plus de temps, on poursuivra ce soir. Vous pouvez être là ce soir?

3385

**PAR M. YVES THÉRIAULT:**

Oui.

3390

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Alors je vous laisse pour une première question.

**PAR M. YVES THÉRIAULT:**

3395

Je voulais dire à madame de pas s'offusquer, parce que je suis à la retraite, je devais partir pour Québec ce matin et puis les conditions de la route vous donnent la chance de m'entendre cet après-midi!

3400

Si vous voulez, monsieur le Président, je ferais une petite mise en situation, là. Je me projetterais disons en l'année, je vas choisir 2011, le 15 octobre, à sept heures (7 h) du matin à peu près.

3405

C'est flambant calme. Il y a pas un petit air de vent, il y a une petite brume qui s'élève dans le ciel. On a entendu un bruit d'original. J'aimerais que mon voisin ou mon compagnon de chasse respire moins fort. J'entends les écureuils qui se chicanent.

3410

Je me prépare à tirer, et tout d'un coup, un fracas infernal se fait entendre, et une fumée, une poussière de roche monte dans le ciel.

Mon original rebrousse chemin, et à ma courte honte, je suis obligé de sortir le bœuf pour le souper du soir.

3415

Ceci, monsieur le Président, c'est un peu ce qui va arriver peut-être pendant quatre (4) ans, durant les années de construction, et ici je parlerai surtout au niveau Romaine-1-Romaine-2, parce que le promoteur vous l'a dit, c'est là qu'est la concentration des utilisateurs surtout.

3420 C'est sûr, j'en veux pas aux utilisateurs des avoisinements de Romaine-3-Romaine-4, je les trouve chanceux d'être dans ce coin plus isolé, mais le gros de la clientèle est entre Romaine-1 et Romaine-2.

J'imagine qu'en 2011, là, il va y avoir pas mal de bruit dans ce coin-là. On le sait, on voit ça venir, et si c'est accepté, il va falloir s'y faire.

3425 Sauf que j'ai des questions à poser au promoteur au sujet de l'environnement de ces barrages-là. Je me suis imaginé des réponses, mais je pense que ce sont eux qui les ont.

3430 J'ai la chance, ici, d'avoir une carte, parce que j'ai un de mes fils qui a travaillé aux études d'avant-projet, ce qu'il m'intéresse de savoir, c'est prenons le cas de Romaine-2, Romaine-2 c'est quand même un très gros barrage, vous avez dit que c'était de l'enrochement, donc j'imagine qu'il va y avoir du dynamitage; vous déplacerez pas des montagnes, il va y avoir du dynamitage, donc il va y avoir beaucoup de bruit.

3435 La construction de la route, ça va se faire sur une période assez courte. Et puis Romaine-1, ça va être probablement assez court, en tout cas c'est moins haut. Mais Romaine-2, ça m'a l'air assez gros.

3440 Je veux savoir, c'est bien beau sur les cartes, on voit où va passer la route qui va à Romaine-2 et éventuellement à Romaine-3, je veux savoir, chaque fois qu'ils construisent une route, ça prend une place pour aller chercher le gravier, la roche, je veux savoir quelle dimension du territoire vous allez prendre, à part ce que vous nous montrez pour la route.

3445 Est-ce que vous allez aller beaucoup à l'ouest de la route. J'imagine que vous ferez pas sauter du dynamitage là où vous allez faire votre conduite d'amenée, pour pas fendiller le sol. Je le sais pas, je veux pas vous donner les réponses.

3450 Allez-vous le prendre à l'intérieur du réservoir, est-ce que votre territoire va être plus grand que ce que vos cartes montrent. Vous nous montrez une route, mais vous nous montrez pas là où vous allez prendre le gravier ou les roches pour faire la digue. Et ça m'apparaît quand même assez important.

3455 Si je suis à dix kilomètres (10 km) de la route, et puis que le contracteur se rend à cinq kilomètres (5 km) de la route, bien, je vais être à cinq kilomètres (5 km) du bruit, comprenez-vous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3460 Donc est-ce que le chantier et les lieux de prélèvement vont être très bien délimités, connus des utilisateurs.

**PAR M. YVES THÉRIAULT:**

Est-ce que ça élargit le lieu d'intervention qui nous est montré à date.

3465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour pas que les gens aient des surprises.

Monsieur Gagnon.

3470

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Monsieur Germain, on aurait deux (2) cartes pour illustrer, pour répondre à la question de monsieur Thériault, une pour Romaine-1 et une pour Romaine-2, qui va présenter l'emplacement des bancs d'emprunt par exemple, des carrières.

3475

Donc Catherine Brouillard pourrait vous expliquer ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3480

Très bien.

**PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

3485

Effectivement, la roche qui va servir à construire le barrage et les digues proviendra pas de très, très, très loin, on va essayer de la chercher le plus proche possible. C'est une pratique d'Hydro-Québec d'essayer de trouver des carrières, faire le dynamitage dans l'emplacement des futurs réservoirs, pour essayer de minimiser les impacts.

3490

Alors vous voyez, tout ce qui est en jaune, c'est les carrières potentielles; c'est pour ça que ça s'appelle CA, c'est des carrières qui ont été regardées. On est en train, justement cet été, de faire des investigations pour définir la qualité de la roche.

3495

En bleu pâle, ici, vous avez la rivière Romaine. Ici, c'est l'emplacement du barrage. Alors ce qui est en bleu plus foncé, ce sont les réservoirs.

3500

Alors c'est pour ça que tout ce qui est en orange ou en jaune, c'est soit des bancs d'emprunt pour le sable-gravier ou pour l'enrochement, alors c'est presque toujours situé à l'intérieur du réservoir.

Ça peut arriver qu'on déborde pour certaines portions de travaux, par exemple pour l'évacuateur de crues, on va peut-être aller en chercher un petit peu à ce niveau-ci, mais ça reste toujours assez proche, un kilomètre (1 km) autour maximum.

**PAR M. YVES THÉRIAULT:**

3505

Pouvez-vous me situer la route de la Romaine-1. Parce que je sais pas si c'est à cause que j'ai pas de lunettes, j'en ai, mais c'est des lunettes pour voir de proche.

**PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

3510

Ici, si la carte se prolongeait, on aurait la route de la Romaine, celle qui part de la 138 et qui monte vers Romaine-4. Et puis ça, ce sont des embranchements qui mènent aux ouvrages.

3515

Mais c'est ça, la route part d'ici, et puis elle monte vers Romaine-3. Si vous voulez voir Romaine-1, ce serait peut-être mieux, la carte de Romaine-1.

**PAR M. YVES THÉRIAULT:**

3520

Non, c'est beau. Ça veut dire qu'à Romaine-1, vous allez prendre le matériel surtout du côté ouest du barrage.

**PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

3525

On va vous montrer Romaine-1. Je peux peut-être vous parlez de la route, en attendant.

3530

La route, pour ce qui est de l'enrochement ou du remblai, c'est sûr que ce qu'on fait, c'est que quand le roc est dans notre chemin, bien, on va le dynamiter et puis on va s'en servir en remblai, c'est toute une question de remblai-déblai pour la construction de la route, mais ça reste pas mal tout le temps dans l'emprise de la route.

3535

Ce qu'on a regardé, on a des matériaux pas mal tout au long, alors on n'aura pas besoin d'aller puiser à des kilomètres pour aller chercher de l'enrochement.

Ici, c'est l'aménagement de Romaine-1. Alors encore la même situation, en bleu pâle la rivière, ici c'est le barrage de Romaine-1. En bleu plus foncé, c'est le réservoir. Alors on voit que...

**PAR M. YVES THÉRIAULT:**

3540

Là, c'est à l'ouest.

**PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

3545

C'est ça, c'est plus à l'ouest.

**PAR M. YVES THÉRIAULT:**

C'est beau. Et Romaine-2.

3550 **PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

Et la route de la Romaine est ici, elle traverse le pont et on s'en va à Romaine-2 par ici.

**PAR M. YVES THÉRIAULT:**

3555

Et puis Romaine-2, est-ce qu'on peut avoir du détail pour Romaine-2.

**PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

3560

La carte que je vous ai présentée, c'était Romaine-2. On peut y revenir.

**PAR M. YVES THÉRIAULT:**

3565

Ah, c'était Romaine-2.

**PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

C'était Romaine-2, oui. Ça, c'est Romaine-1.

3570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pas de lunettes, ça va pas bien, c'est ça.

**PAR M. YVES THÉRIAULT:**

3575

OK. Donc si je comprends bien, il y a pas une vaste étendue de terrain.

**PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

3580

Non, c'est ça.

Et puis on essaie de rester dans nos réservoirs, comme ça il y aura pas d'immenses trous par la suite, quand les gens vont circuler sur la route. C'est pour minimiser les impacts sur le paysage.

3585

**PAR M. YVES THÉRIAULT:**

C'est beau, ça répond.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3590

Mais nonobstant ça, prévoyez-vous des campagnes d'information détaillées, pour pas que les gens arrivent, oh, on pensait pas que le chantier était là, et puis ils viennent de faire trente kilomètres (30 km).

3595

Est-ce que vous prévoyez donc...

**PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

3600

Oui, puis déjà à la guérite, à la guérite, c'est ça, si jamais il y a des activités de dynamitage, les utilisateurs vont être avisés, à la guérite. Même qu'il y a des secteurs qui vont leur être interdits, si jamais il y a...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3605

Il y aurait des cartes qui indiqueraient les aires dangereuses.

**PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

3610

Oui, exactement. Et des périodes de la journée où ces activités-là vont avoir lieu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3615

Après ça, si vous avez des propositions aussi à faire en rapport avec ça, bien là, elles seront les bienvenues, vous pourrez nous en faire. C'est une suggestion.

**PAR M. YVES THÉRIAULT:**

3620

J'aurais une question, peut-être, monsieur le Président.

Étant donné que moi, j'ai soixante-cinq (65) ans et j'ai commencé à trembler, là, ça veut dire qu'il me reste à peu près ça, cinq (5) ans, pour aller à la chasse, est-ce que ce serait possible que l'Hydro pense, comme mesure d'atténuation, que durant la chasse, entre le lever du soleil et neuf heures (9 h), et entre trois heures (3 h) puis le coucher du soleil, qu'il n'y ait pas de dynamitage.

3625

Est-ce que c'est pensable, des choses comme ça, que vous demandiez ça à vos contracteurs. Il vous resterait un espace de six (6) heures pour dynamiter. Est-ce que c'est pensable.

3630

Parce que j'imagine que le bruit des automobiles, des camions, j'imagine que les orignaux s'habituent à ça, mais le dynamitage, je sais pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand est-ce que le dynamitage aurait lieu, monsieur Gagnon.

3635

**PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Bien, comme le montrait Catherine tantôt, nos infrastructures, donc où on doit faire du dynamitage, dans les carrières ou dans les secteurs où il faudra construire les aménagements, on a intérêt donc à garder ça tout près de nos chantiers, tout près des aménagements, bon, pour des raisons économiques, donc ça va rester très concentré, près du chantier. Donc on n'a pas intérêt à trop s'éloigner, donc ça, ça minimise beaucoup les impacts sur le bruit, pour la chasse par exemple.

3640

Le dynamitage se fait habituellement, là, justement le matin tôt ou le soir, justement on dynamite le matin pour pouvoir faire le déblayage dans la journée ou on dynamite le soir pour le lendemain matin, commencer le déblayage.

3645

Mais ce qu'on va faire avec le milieu, c'est que tout au long de la construction, il y aura des comités de relations et de suivi avec le milieu, donc on pourra aviser les utilisateurs du territoire des emplacements où on fait des travaux, des périodes de travaux qui sont plus bruyantes.

3650

Et donc les utilisateurs pourront adapter leurs activités de chasse en fonction de l'échéancier de construction.

3655

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

3660

**PAR M. YVES THÉRIAULT:**

Ce serait important, monsieur le Président.

3665

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

J'aurais madame Paul qui voudrait intervenir.

3670

**PAR Mme MIREILLE PAUL:**

3675 Monsieur le Président, je vais simplement mentionner que le ministère de l'Environnement, tout au long de la construction du projet, va être présent et que notre travail se termine pas avec l'émission d'un éventuel décret d'autorisation pour l'ensemble du projet.

3680 Suite à l'autorisation, le promoteur est tenu de venir chercher des autorisations sectorielles auprès de notre direction régionale, et je demanderais à monsieur Sylvain Boulianne de venir nous résumer rapidement qu'est-ce que le promoteur doit faire, notamment au niveau des carrières et sablières.

3685 Le promoteur, c'est sûr, il cible des endroits pour exploiter, et c'est des endroits qui sont économiquement rentables, mais nous, on a quand même des exigences au niveau des carrières et sablières, et je demanderais à Sylvain de vous livrer de l'information.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

3690 Alors nous allons terminer avec ça pour cet après-midi, vous êtes ici ce soir, on pourra vous laisser une autre question début de soirée.

**PAR M. YVES THÉRIAULT:**

3695 Vous êtes bien gentil.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors on va écouter la réponse.

3700

**PAR M. SYLVAIN BOULIANNE:**

3705 Bonjour monsieur le Président. Oui, la problématique de la chasse sur la Côte-Nord par rapport aux carrières et sablières est déjà connue, dans le sens que nous, on a un règlement qui est le Règlement sur les carrières et sablières, et puis à l'intérieur de ce règlement-là, c'est sûr qu'il y a des heures d'opération, il y a des normes au niveau du bruit, c'est-à-dire près des habitations, exemple.

3710 Et puis par rapport aux orignaux et puis à la chasse, c'est sûr que dans le règlement, on n'a pas grand-chose, sauf qu'on sensibilise les contracteurs qui font des demandes. Parce que souvent, les 22, c'est-à-dire les autorisations pour les carrières et sablières, dans le cadre d'un projet comme Romaine, pour un besoin spécifique, exemple un parking ou quelque chose qui serait donné à un contracteur, le 22 est fait en région, comme madame le disait.

3715 Ça fait qu'à ce moment-là, nous, on parle directement au contracteur, et puis on dit, es-tu conscient que t'es dans la période de la chasse, et puis il faut que tu fasses attention. Le secteur où tu vas être, il peut y avoir des chasseurs.

3720 Et puis de toute façon, il s'informe de façon plus locale s'il y a des chasseurs dans le coin, pour pas se faire tirer dessus, idéalement. Ça fait que c'est comme ça qu'on fonctionne.

Ça fait que la problématique est quand même connue des contracteurs de la région.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3725 Donc vous allez demander la conformité au Règlement sur les carrières et sablières. C'est ce qu'on doit retenir.

Ça vous va, monsieur Thériault?

3730 **PAR M. YVES THÉRIAULT:**

Si on pouvait mettre des bouchons dans les oreilles des orignaux, on demanderait à l'Hydro de le faire!

3735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors vous pourrez nous faire part de vos suggestions dans un mémoire.

3740 Alors nous allons mettre fin à la séance de cet après-midi, et nous allons recommencer à dix-neuf heures trente (19 h 30). Alors je vous invite à venir assister à la période de questions de ce soir.

Alors bon souper entre-temps.

3745

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 OCTOBRE 2008 À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

---

3750

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3755

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.